"Paraît depuis 1913"

Tirage: 12,000

LA LIBERTÉ

Vol. 69 No 29 Saint-Boniface, vendredi 12 novembre 1982

Au sommaire

Le 7e Coup de pouce est lancé

Le 7e Coup de pouce, la campagne d'abonnement annuelle de La LIBERTÉ, ne sera pas comme les autres. Voici pourquoi:

- un objectif de **50 000 $** a été fixé;

- des **reçus pour les impôts** seront remis à celles et ceux qui contribueront 20 $ et plus au Coup de Pouce;

- tous les souscripteurs auront la chance de gagner un **voyage pour deux au Canada** gracieuseté de **CP Air** et l'agence de voyage **D'Eschambault;**

- les rédacteurs du journal se rendront, au cours des trois prochains mois, dans **12 communautés du Manitoba** pour rencontrer le réseau d'information local des **correspondantes** et des **correspondants** de **La LIBERTÉ**.

Des services en français où le nombre le justifie

La semaine dernière La LIBERTÉ s'est élevé contre le secret dont on entoure la nouvelle proposition d'amendement du procureur général Roland Penner à l'article 23 qui protège les droits des francophones au Manitoba. Lundi, Radio-Canada obtenait copie de la proposition, que nous publions intégralement

C'est cette nouvelle proposition qui a permis, il y a trois semaines, de remettre à plus tard le procès dans l'affaire opposant Me Roger Bilodeau de Saint-Boniface et la province du Manitoba, procès qui devait avoir lieu devant la Cour suprême du Canada.

Le procureur général Penner a donc entamé des pourparlers de dernière heure avec l'avocat de Me Bilodeau, Vaughan Baird, et les quatre intervenants dans le procès, dont la Société franco-manitobaine.

Si la SFM accepte, au nom des Franco-Manitobains, l'offre de M. Penner, le procès intenté par Roger Bilodeau pourrait ne pas être tenu: il a contesté la validité des lois adoptées uniquement en anglais au Manitoba.

La nouvelle proposition Penner prévoit justement, dans l'article 23.2 (2), que ces lois ne sont pas invalides même si elles ont été promulguées seulement dans une langue. (L'ébauche du procureur général n'a pas encore été traduite.)

Elle consacre également que les deux versions, des textes de législation et des règlements qui découlent de ces législations font autorité. Évidemment, toutes les lois adoptées à la législature manitobaine devront être publiées dans les deux langues officielles de la province. (Voir le bilan sur la question de la traduction.)

La dernière section de projet d'amendement traite des services en français que fourniront les ministères et les agences du gouvernement provincial. La province offre, comme il fallait s'y attendre, le minimum en terme de service en français, en reprenant la formule: "là où le nombre le justifie".

Jean-Pierre DUBÉ



Boni-Coop sans dettes

La coopérative alimentaire de Saint-Boniface (et maintenant la seule du genre à Winnipeg depuis la mise en tutelle de Red River Coop) Boni-Coop a terminé la semaine dernière ses paiements sur son prêt hypothécaire. La dette de 125 mille dollars contractée lors de l'ouverture de la coop il y a cinq ans a été complètement remboursée

C'est donc samedi dernier que les membres en ont profité pour brûler une copie des documents d'hypothéque en question. Le magasin qui comptait quelque 300 membres en 1977, a plus que doublé son membership en cinq ans. L'organisme n'ayant plus une seule dette, a fait savoir le vice-président Charles Lemay, les crédits seront débloqués pour réaménager l'intérieur du magasin

Sur la photo, on reconnait des membres de Boni-Coop et (à gauche) le président sortant, Ron Bailey, qui tient du bout des doigts un coin de document

OPINION

Pour cent ans et mille ans

Les francophones du Manitoba n'ont qu'à se féliciter d'avoir été patients: la communauté est sur le point d'obtenir une fois pour toutes, on l'espère, la reconnaissance des droits constitutionnels violés il y a 92 ans.

Cette réalité a été rendue possible, d'une façon plus immédiate, grâce à la collaboration d'une administration provinciale nettement sympathique, et à l'effort personnel de citoyens particulièrement convaincus de leur droit. Mais il est temps que les affaires constitutionnelles deviennent les affaires de tous.

Dans ce sens, la dernière partie de la proposition Penner peut inquiéter (voir l'article sur la question à la une). La phrase "là où le nombre le justifie", risque de détruire, si acceptée telle quelle, l'essence même de l'amendement et de l'article 23 lui-même.

Il en va de la conception de ce que c'est qu'un droit: il est reconnu, entier, ou pas du tout. Car il faut savoir à quoi s'en tenir. Accepter que le nombre détermine la nature du droit, c'est s'exposer inutilement aux caprices de la majorité. Et les Franco-Manitobains savent ce que cela veut dire.

Il ne fait pas de doute que la SFM, qui refuse toujours de commenter l'ébauche, rejettera une telle limitation du droit à des services gouvernementaux dans la langue officielle de son choix. Dans les débats constitutionnels au niveau national, la SFM et les autres groupes hors Québec n'ont pas cessé de dénoncer une telle approche à l'enchâssement des droits collectifs.

Le réflexe de demander en français

Accepter une telle proposition ressemble aussi à accepter la vision d'une communauté qui est trop timide pour demander son dû et qui se renferme dans son ghetto (zone désignée bilingue). Avec les taux d'assimilation à la baisse et l'émergence de l'immersion, il importe de penser en fonction d'un certain développement de la francophonie au Manitoba. Quand on reconnaît un droit, on le fait pour cent ans, mille ans, et non pas pour les prochains six mois.

Cette perspective, il n'est pas certain que la SFM l'entretienne... si l'on en juge par son attitude cachottière dans la question. Comment peut-on s'attendre à ce que la demande justifie des services en français sur une grande échelle si les membres de la communauté ne sont pas consultés sur les bouleversements qui s'annoncent. Les Franco-Manitobains ont perdu le réflexe de demander en français et il s'impose de les apprivoiser.

Étant donné l'importance d'une participation populaire à la suite de la consécration éminente du caractère bilingue de la province du Manitoba, il est urgent que tous les francophones du Manitoba soient invités à réagir à la proposition Penner.

Et si la SFM a le mandat de négocier, elle ne peut prendre de décision sans consulter la population dans une assemblée générale ou annuelle.

Jean-Pierre DUBÉ

Ébauche

Projet d'amendement à l'Acte du Manitoba

23.1 The English language and the French language are the official languages of Manitoba.

23.2 (1) Any Act of the Legislature of Manitoba that receives the royal assent on or after (a date fixed for the purposes of this section by proclamation of the Governor General) and that is not enacted, and published and printed, in both the English language and the French language is not valid or enforceable.

23.2 (2) No Act of the Legislature of Manitoba that received the royal assent before (a date fixed for the purposes of this section by proclamation of the Governor General) is invalid or unenforceable by reason of its having been enacted, and published and printed in the English language only.

23.2 (3) Any general revision of the Statutes of Manitoba enacted after the enactment of this section that is not enacted, and published and printed in both the English language and the French language is not valid.

23.2 (4) Where an Act of the Legislature of Manitoba is enacted, and published and printed in both the English language and the French language, both language versions are equally authoritative.

23.2 (5) Notwithstanding subsection (1), no Act of the Legislature of Manitoba that receives the royal assent before (date) and that only amends an Act or Acts enacted and published and printed, in the English language only is invalid or unenforceable by reason of its having been enacted, and published and printed in the English language only.

23.3 (1) Any regulation that is made under the authority of an Act of the Legislature of Manitoba after (a date fixed for the purposes of this section by proclamation of the Governor General) and that is not made, and published and printed, in both the English language and the French language is not valid or enforceable.

23.3 (2) No regulation that was made under the authority of an Act of the Legislature of Manitoba before (a date fixed for the purposes of this section by proclamation of the Governor General) is invalid by reason of its having been made, and published and printed, in the English language only.

23.3 (3) Where a regulation made under the authority of an Act of the Legislature is made, and published and printed, in both the English language and the French language, both language versions are equally authoritative.

23.3 (4) Notwithstanding subsection (1), no regulation made before (date) and that only amends a regulation made, and published and printed, in the English language only is invalid or unenforceable by reason of its having been enacted, and published and printed, in the English language only.

23.3 (5) In this section "regulation" means any regulation, rule or order of a legislative nature made under the authority of an Act of the Legislature by or with the approval of the Lieutenant Governor in Council or a member of the Executive Council of the Province of Manitoba and any rules of practice or procedure authorized by an Act of the Legislature to be made by a court or a quasi-judicial tribunal.

23.4 Notwithstanding section 23, any verbatim record of the debates and proceedings in the Legislative Assembly or of any committee thereof that is published in the language spoken by the person whose words are being recorded is not required to be published and printed in both the English language and the French language.

23.5 (1) Any member of the public in Manitoba has the right to communicate with and to receive available services from any office of the government of Manitoba, or any office of an agency of the government of Manitoba, in either the English language or the French language where

(a) there is a significant demand for communications with and services from that office in that language; or

(b) due to the nature of the office, it is reasonable that communications with and services from that office be available in both the English language and the French language.

23.5 (2) Subsection (1) does not become effective until (date).

Lettres à **LA LIBERTÉ**

Notre défi face aux femmes autochtones

La conférence du 17 octobre dernier, portant sur la femme autochtone, sa culture et sa mission, réunissait environ 30 femmes venues pour entendre Sr Cécile Tétrault, et le Père Antonio Lacelle, o.m.i., nous faire part de leurs expériences auprès de ces femmes, qui sont nos soeurs.

La femme autochtone, tout en voulant garder sa culture, est très consciente de sa mission et très dévouée auprès de sa famille et n'hésite pas, après une certaine préparation, de prendre charge de la liturgie, chants et prières, en l'absence d'un prêtre. Elle est aussi très près de la nature par la force des choses.

Les Indiens ou aborigènes ont droit à leur propre culture, comme tout peuple minoritaire. Au Synode de 1970, le Pape Paul VI déclarait: "Nous savons que vous avez un style de vie propre à votre génie et votre culture; l'Église respecte cette culture et ne veut pas que vous la renonciez."

Les aborigènes ont un droit légitime en justice sociale - aux droits, devoirs, attentes et opportunités qu'offre le pays, quel que soit sa croyance, couleur ou race; lié à cela vient le devoir de restaurer à leur héritage ce qu'ils auraient perdu par souffrance, perte ou privation.

Les aborigènes ont le droit d'attendre de ceux qui suivent Jésus-Christ, comme témoins de l'Evangile, le support dans leurs efforts légitimes visant à leur développement vers l'égalité, la dignité et le partage des opportunités existantes au pays.

L'aborigène cherche un accueil comme personne. Quand on subit le mépris d'une autre race, ça dégrade, ça fait mal.

Cependant, de dire que la femme autochtone ne souffre pas d'abus serait contraire à la vérité: elle endure beaucoup, sans mot dire, et de son mari et de la société qui la rejette, par rapport à son approche aux choses matérielles, son accoutrement, son allure timide et gênée.

Afin d'essayer de comprendre les autochtones, il serait peut-être opportun qu'à l'occasion de la semaine des missions, des conférenciers oeuvrant auprès des autochtones, aient la parole à l'occasion de l'homélie paroissial, de la célébration de la messe du dimanche.

Un défi nous fut lancé: les femmes peuvent changer les attitudes par leur façon d'agir et de s'exprimer envers la femme autochtone, en commençant par notre entourage immédiat.

Augustine Abraham
Saint-Boniface
le 26 octobre 1982



Gerald Regan s'est adressé aux libéraux de Saint-Boniface

Le ministre fédéral pour le commerce international, Gerald Regan, a pris la parole devant les membres de l'Association libérale de Saint-Boniface la semaine dernière lors d'un banquet bénéfice en l'honneur du député Robert Bockstaël. 350 personnes ont assisté à l'événement annuel.

M. Regan a mis les convives en garde contre les dangers de rendre trop sévères les lois sur les exportations et les importations et que le Canada serait perdant dans une guerre de tarifs entre les pays industrialisés.

Dans la photo, on reconnait le conseiller municipal Guy Savoie, Marie Sukulski, Joe Mullalym, Marietta Bockstaël, le ministre Regan (debout), Alain Hogue, Allison Molgat, Bob Bockstaël, Murielle Hogue et Mike Sokulski.

Les lois seront traduites d'ici cinq ans

Les embûches de la traduction juridique

Le report du cas Bilodeau devant la Cour suprême du Canada a démontré une nouvelle fois à quel point la question de la traduction des lois au Manitoba revêt un caractère politique évident. Et surtout à quel point le gouvernement prend l'affaire au sérieux.

Ainsi, par exemple, le Conseil du trésor de la province a récemment fait savoir que les crédits nécessaires seront débloqués pour que d'ici trois à cinq ans le Manitoba soit à jour. Au rythme actuel, il aurait fallu une dizaine d'années. Le gouvernement a donc décidé qu'il était plus que temps d'accélérer le processus.

Mais quand on parle de traduction, il ne suffit pas d'afficher une volonté politique. Il faut faire face à la réalité.

"Tout le monde pensait que c'était simple" explique André Martin, directeur du service de traduction (qui dépend du ministère des Affaires culturelles). "Seulement il a fallu se rendre compte qu'il n'y a pas beaucoup de traducteurs juridiques au pays".

À cet égard, d'ailleurs, les chiffres sont éloquents. En 1980, la campagne de recrutement a permis de dépister deux personnes, sur une cinquantaine de candidats, aptes à la traduction juridique. Le concours de 81 n'a pas été non plus un succès éclatant: six admis sur une quarantaine de postulants. Et trois seulement sont venus travailler au Manitoba.

Texte faible

Le problème de la compétence en traduction juridique constitue donc le casse-tête principal pour Greg Yost, le chef intérimaire de la traduction juridique. D'autant plus qu'au Manitoba, la version anglaise est sur un pied d'égalité avec la version française. Conclusion: "On veut bien traduire les lois. Il faut que le texte français soit fiable".

En effet, il est à espérer que de plus en plus les francophones se tourneront vers la version française de la loi. D'où la nécessité impérative d'une rédaction de qualité qui n'obligera pas constamment les avocats (et autres juges) à se référer au texte anglais pour comprendre l'intention du législateur.

"Les Franco-Manitobains, note André Martin, devront prendre quelques années à s'habituer à la version française. Ainsi au Nouveau-Brunswick, c'est seulement maintenant (donc une dizaine d'années plus tard...) que les avocats commencent à se sentir à l'aise avec le texte français". Le Nouveau-Brunswick qui, depuis deux ans, tente une expérience intéressante: la rédaction des lois est confiée à des rédacteurs bilingues qui rédigent, en utilisant le génie de chaque langue, une version française et anglaise.

Mais bien sûr on n'en n'est pas encore là au Manitoba, même si - il faut le souligner - les choses commencent à se mettre en place. "Il y a eu une certaine lenteur, mais nous entamons un démarrage solide" affirme André Martin.



André Martin. Il n'a jamais été question de traduire 90 années de lois.

Une fois encore, les chiffres ne laissent planer aucun doute. Avant le 13 décembre 1979, la province dispose de trois traducteurs généralistes, fonctionnant avec un budget de 85 mille $. Suite au jugement, le gouvernement (conservateur) d'alors débloque 500 mille $ pour mettre la traduction juridique en marche. Aujourd'hui, le budget s'élève à un million, trois traducteurs juridiques sont en place (trois postes sont vacants) et le nombre de traducteurs généralistes est passé de trois à sept.

L'argent était toujours là

Sans compter les contrats passés avec des maisons de traduction pour assurer la traduction d'un certain nombre de lois. En fait, à l'heure actuelle, la moitié des lois est soit traduite, soit en voie de traduction, grâce au système des contrats signés avec des pigistes. André Martin tient d'ailleurs à préciser que, depuis 1980, "l'argent a toujours été là, mais qu'il était difficile de trouver toutes les compétences, notamment pour la traduction juridique".

Au chapitre des lois à traduire, une autre précision importante mérite d'être avancée: il n'a jamais été question de traduire 90 ans de lois, année après année. Ce qui sera traduit, c'est la codification permanente, qui comprend la dernière version des lois. Autrement dit, les textes en vigueur, soit environ 7,300 pages, auxquelles il faut ajouter 8,000 de règlements (c'est-à-dire les textes d'applications des lois) et quelque 1,500 pages de lois d'intérêt privé, comme la Winnipeg Foundation Act, par exemple. En tout on parle d'environ 17 mille pages.



Greg Yost. Un problème: trouver des traducteurs juridiques compétents.

Une fois la période de rattrapage terminée, MM. Martin et Yost, se basant sur le service de traduction du Nouveau-Brunswick, estiment que six traducteurs juridiques pourront traduire tous les textes adoptés par les politiciens, au fur et à mesure qu'ils se présenteront.

D'ici deux ans

"Durant la dernière session, souligne Greg Yost, tous les textes de loi complètement nouveaux ont été adoptés en français aussi. On n'est plus seulement un service sur papier."

Une affirmation qui a d'autant plus de poids que "le service de traduction est le principal mécanisme de mise en vigueur de la nouvelle politique", comme le dit si bien André Martin. Et que le service de traduction devrait atteindre sa vitesse de croisière d'ici deux ans.

Il ne reste donc plus qu'à apprendre à se servir de la version française des lois, en espérant qu'on n'aura pas trop de mal à effacer 90 années d'habitudes juridiques en anglais.

Bernard BOCQUEL

Les SOLIDES

Aux dernières élections américaines, nos voisins de l'extrême sud, au Texas, ont élu un sénateur mort. Seuls les imbéciles ont dû en rire. Car tous les gens bien informés savent depuis longtemps que les Américains ont moins de politiciens que d'hommes d'affaires millionnaires. Il suffit pour cela de regarder Ronnie Reaganomics.

La LIBERTÉ n'a jamais aussi bien porté son nom qu'en ce début de campagne de coup de pouce (et non pas de hitch hiking). En effet, de nos tristes jours, tout a un prix, même le dernier des incorruptibles. Exemples récents en date: la SFM a son prix Riel, PET nous en prie. Mais seule contre tous, La LIBERTÉ s'obstine à ne pas avoir de prix. Du moins de valeur fixe.

En effet, grâce à l'initiative du coup de pouce, les prix de La LIBERTÉ ne s'expriment pas en pourcentages sinistres ou en statistiques froides. Comme il n'est pas fixe, il demeure à votre entière imagination. Ainsi, pour certains, un abonnement de soutien à La LIBERTÉ équivaudra à quatre contraventions pour avoir laissé sa voiture trop longtemps sur le boulevard Provencher (ou à deux si on a bêtement stationné illicitement).

Pour d'autre Franco-Manitobains épris de culture, l'abonnement vaudra bien celui du Cercle Molière pour la saison prochaine. Pour des gens soucieux de leur santé, La LIBERTÉ vaudra une couple de 12 et trois paquets de Players sans filtre. Pour le célibataire endurci deux big Mac, trois take out de A and W et deux cannes de thon. Et ainsi de suite. On vous le dit, le coup de pouce, c'est l'imagination au pouvoir!



LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le vendredi par **Presse-Ouest Ltée**, au service de 12,000 foyers du Manitoba français. Membre de

APF Association de la presse francophone hors Québec

Rédacteur en chef: Jean-Pierre DUBÉ
Rédacteur: Bernard BOCQUEL
Administrateur: Christian SUCHE
Publicitaire: Maurice SABOURIN
Typographe et correctrice: Christiane DUBÉ
Maquettiste: Gilbert PAINCHAUD

Toute correspondance doit être adressée à **LA LIBERTÉ**, Case postale 190, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Les lettres à la rédaction seront publiées à la demande du signataire. Les bureaux sont situés au Centre culturel franco-manitobain, 340, boulevard Provencher. Tél: 204-**247-4823.**

L'abonnement annuel coûte 16$50 au Manitoba, 20$ partout ailleurs au Canada, et 25$ à l'étranger.

Heures de bureau: 9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Derksen Printers.
Enrégistré comme courrier de deuxième classe: No 0477

LA LIBERTÉ
C.P. 190
Saint-Boniface
R2H 3B4
247-4823

L'Accueil colombien pour les aînés

"Pour garder les gens chez nous"

C'est vraisemblablement à l'automne de 1984 que Saint-Boniface va disposer d'un autre foyer pour personnes âgées. Mais un foyer pas tout à fait comme les autres. Parce qu'il sera le résultat d'idées pas tout à fait comme les autres.

L'histoire commence en 1977, quand les Chevaliers de Colomb du conseil Saint-Boniface sont sensibilisés aux besoins d'un autre foyer pour les personnes âgées. Pour au moins deux bonnes raisons: le Foyer Chez Nous n'est pas assez grand et il n'offre pas - entre autres - un service de repas.

Dans le même temps, les soeurs oblates laissent entendre qu'elles sont prêtes à se défaire de la Maison Chapelle, située à l'angle des rues Masson et Aulneau.

Tout semble donc pour le mieux: les Chevaliers de Colomb sont décidés à prendre en main le projet de construction d'un nouveau foyer pour aînés et un terrain est disponible à un endroit magnifiquement situé dans le vieux Saint-Boniface.

Mais il faudra attendre l'été de 1980 pour que l'affaire soit vraiment mise en route. Le temps des multiples démarches commence. Le comité de planification des chevaliers (David Dandeneau, Neil Gaudry et Nap Boulet) s'obstine avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

600 demandes

Pourquoi? Parce que le projet prévoit la construction d'un foyer où des appartements luxueux seraient mêlés avec des logements plus modestes. La raison est simple: il s'agit, dans un esprit communautaire, de permettre à des gens de différentes conditions financières de demeurer chez eux, dans le vieux Saint-Boniface. Pour que les gens financièrement à l'aise ne soient pas obligés de déménager dans une résidence d'aînés de Saint-James pour pouvoir vivre dans le confort qu'ils souhaitent.

Mais les discussions sont peine perdues: tout ce qui est luxueux ne peut bénéficier de l'aide de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Si bien qu'en 1981, le comité de construction change ses plans. Le projet sera exécuté en trois étapes. La première: construction d'un foyer de 146 appartements qui répond aux critères de la Société d'hypothèques et de logements. La deuxième: rénovation de l'ancienne Maison Chapelle. La troisième: construction d'un condominium d'une trentaine d'appartements.

La construction du foyer traditionnel débutera probablement en février 83. Il a été baptisé "Accueil colombien" et son succès est déjà assuré, puisque les chevaliers ont reçu environ 600 demandes, essentiellement de francophones.

D'ailleurs, comme l'explique le gérant de développement, David Dandeneau, "l'Accueil colombien" n'est pas de conception véritablement traditionnel. Car le foyer disposera d'un restaurant pour 80 personnes, d'espaces récréatifs, de chambres pour handicapés, d'un service médical, de balcons, d'une serre, de 13 appartements de deux chambres à coucher (entre autres).

Sur la famille

Pour tout dire, la politique étant ce qu'elle est, la Société d'hypothèques et de logements a quand même mis de l'eau dans son vin et a accepté de considérer l'Accueil colombien comme un projet-pilote. Le tout coûtera sept millions de $, les chevaliers doivent assurer cinq pour cent du financement (soit 350 mille $), la province paye 350 mille autres $ et la SCHL garantit 90 pour cent du prêt.

Pour ce qui concerne les rénovations de la Maison Chapelle, qui a été rebaptisée "Résidence Langevin", selon le voeu des soeurs oblates, elles devraient débuter d'ici le mois de février et s'élever à quelque 350 mille $. Par le jeu du programme de création d'emplois et des subventions, David Dandeneau estime que les chevaliers pourraient s'en tirer avec une facture de 115 mille $.

Il faut savoir qu'une demande de 500 mille $ a été faite auprès du Core Initiative Program pour payer la Résidence Langevin (estimée à 418 mille $) et une partie des rénovations. Car il a fallu que les chevaliers achètent l'édifice avec le terrain sur lequel l'Accueil colombien sera construit, selon les exigences des soeurs oblates, qui ne voulaient plus assumer les coûts de ce bâtiment de 25 mille pieds carrés.



L'Accueil colombien en bas à droite sur la maquette.



David Dandeneau. Pour qu'on puisse rester à Saint-Boniface.

La Résidence Langevin va donc devenir de plus en plus "un centre axé sur la famille" explique David Dandeneau, qui précise que les espaces seront accommodés pour desservir les trois générations, notamment dans les domaines sociaux et religieux. Ainsi la Résidence Langevin abrite (entre autres) les bureaux des services matrimoniaux, le Club Kiwanis et, peut-être prochainement, la garderie du P'tit Bonheur.

Et comme la place sera aussi un lieu de rendez-vous pour les aînés, David Dandeneau estime que les aînés auraient un rôle à jouer dans la garderie, par exemple.

Aussi, les rénovations seront conçues de manière à ce que les facilités soient assez flexibles. (Actuellement le président du conseil d'administration de la Résidence Langevin est Neil Gaudry et la gérance est bénévolement assurée par Marcel Graveline.)

Pour ce qui a trait à la troisième étape, le condominium d'une trentaine d'appartements de luxe entre 800 et 1200 pieds carrés, elle devrait débuter d'ici deux ou trois ans. Le financement sera privé et déjà des personnes se sont montrées intéressées. Si bien que si tout marche comme prévu, un certain nombre de maisons sera libéré dans quelques années, permettant ainsi à des francophones de disposer d'habitations pour s'intégrer dans la communauté de Saint-Boniface.

Les trois étapes, conçues pour renforcer l'esprit communautaire (sur la base linguistique) de Saint-Boniface, vont donc permettre de consolider le fait français dans ce coin de la province. Comme le résume David Dandeneau, "il s'agit de garder les gens chex nous".

Bernard BOCQUEL

Une version anglaise du Dictionnaire du québécois

Léandre Bergeron: "Je suis un écologiste"

Il y a deux ans, Léandre Bergeron, ancien Franco-Manitobain, publiait son très controversé Dictionnaire de la langue québécoise. La semaine dernière, "y r'sou" en coup de vent à Saint-Boniface pour la promotion de son Québécois Dictionary. Ça vaut bien quelques explications, non?

Pour Léandre Bergeron, une langue, c'est un instrument de contrôle idéologique. "L'outil linguistique est un outil privilégié pour garder le pouvoir" explique-t-il. Il n'en veut pour preuve que la création de l'Académie française en 1634, "une date funeste", car le mot d'ordre était "nettoyer la langue des ordures contractées dans la langue du peuple."

D'où, selon lui, la naissance du "concept de pureté de la langue française, qui veut que cette langue est pure et que tout emprunt la pollue". Conclusion: le français est "une langue étatisée qui n'appartient pas au peuple mais à l'État". D'où, encore une fois, il ressort que la langue est un outil de contrôle.

Et ça, Léandre Bergeron n'est prêt à le tolérer à aucun prix.

Mais qu'on ne s'y trompe pas: "Ce ne sont pas les Français qui nous écoeurent. C'est une petite élite québécoise qui se rattache à l'idéologie académie française pour conserver sa position. C'est le parfait esprit du colonisé vis-à-vis de la France".

Une libération

Alors en partant du principe qu'il ne faut pas se laisser imposer ce que les Français disent, Léandre Bergeron a donc publié son Dictionnaire de la langue québécoise (17 mille mots) voilà très précisément deux ans, et plus récemment, un supplément de 2,300 mots "parce qu'une langue vivante, ça évolue". Une oeuvre de libération, précise-t-il, en opposition au dictionnaire classique qui est "un outil de répression linguistique, puisqu'il faut dire ceci et pas cela".

Et quel est le but d'une version abrégée (6 mille mots) du Dictionnaire québécois? "Établir une communication entre les deux peuples et court-circuiter la mauvaise communication par élite interposée" affirme Léandre Bergeron qui croit "dans l'internationalité, l'échange entre les peuples". Un échange qu'il estime d'autant plus nécessaire que "les peuples sont collés les uns sur les autres ici".

La version anglaise du dictionnaire est donc une façon de permettre aux anglophones de s'ouvrir sur le Québec "d'autant plus que l'on a perpétué le mépris de notre langue, puisqu'on encourageait les gens à apprendre le français de France. C'est pour ça qu'il faut entendre les "You dont speak real French".

Échec monumental

Le Dictionary offre donc un aperçu du "real Québécois", défini par Léandre Bergeron comme "la langue du peuple québécois, qui comprend le français moderne, les mots de la vieille souche française et les emprunts à l'anglais".

Emprunts à l'anglais? Vous avez dit assimilation? Pas du tout. "Toute langue vivante emprunte, souligne l'auteur du Dictionnaire. D'ailleurs l'anglais, depuis le 11e siècle, a emprunté 40 pour cent de son vocabulaire du français. Mais l'important, c'est la dynamique du peuple, qui existe au Québec depuis les années soixante. Si bien que le danger d'assimilation est réduit. Pas pour l'éternité, mais pour les années à venir".

Et dans l'Ouest? "Les francophones de l'Ouest ne forment pas un peuple, mais une petite communauté ethnique. On folklorise. Les jeunes sont dans une autre dynamique. C'est un échec monumental. Beaucoup d'institutions sont artificielles. Radio-Canada, c'est du plaqué, pas du homegrown".

Si Léandre croit que les seules chances de survie des hors-Québec seraient qu'ils fussent investis "d'une mission divine", pourquoi ne pas lui demander s'il n'est pas un peu démagogue sur les bords, dans son entreprise de libération du québécois? Et bien non, monsieur! "Je suis backé par cinq millions et demi de Québécois. Si je parlais juste pour moi, je me fermerais la gueule. Je cherche à discréditer systématiquement l'élite. Certains appellent ça de la démagogie. Mais je peux le faire, parce que j'ai la liberté. J'ai quitté les institutions".

OK d'abord, pas démagogue. Anarchiste alors? Pas moins. Léandre Bergeron n'aime pas du tout le mot, identifié immédiatement aux poseurs de bombes. Il se dit écologiste. "Les écologistes disent qu'il faut arrêter d'opprimer la nature. Je dis: faisons la même chose au niveau politique. Car le pouvoir, c'est un cancer puisqu'il est domination, contrôle des autres".



Léandre Bergeron. À la défense du parler populaire.

Léandre Bergeron estime que l'on peut dire aussi bien que le "tire est flat" ou que le pneu est crevé." "L'un ou l'autre, ça n'a pas d'importance". C'est vrai que dans le fond, pourquoi s'obstiner sur un mot, si l'on se comprend? Surtout si l'on connaît le mot pneu et qu'on peut l'utiliser si jamais on se retrouve avec un flat en France.

Il n'empêche que la langue n'est peut-être pas le terrain de bataille idéal pour le combat "écologique" de Léandre Bergeron. L'existence de l'Académie française ne permet pas nécessairement de défendre des thèses à l'autre extrême. Car une langue, si elle doit servir le peuple et ses besoins, devient aussi inefficace à force de manque de règles, d'anarchie. Ou d'écologie, si l'on préfère.

Bernard BOCQUEL

Saint-Lazare

Le festival de poésie

Les préparations sont en marche pour le festival de poésie du district de Marquette. L'école de Saint-Lazare enverra 88 élèves en tout. Cinquante-six diront leur poésie et choeurs parlés en français et le restant en anglais. Il aura lieu à Birtle entre le 22 et le 26 novembre.

Une fête spéciale

Il y aura une fête spéciale en honneur de la bienheureuse Mère Marie Rénier, fondatrice des soeurs de la Présentation de Marie. Nos soeurs de Saint-Lazare sont de cette communauté. Cette fête aura lieu le 14 novembre 1982.

En bref

C'est en principe le 14 novembre que se tiendra le déjeuner-communion des Chevaliers de Colomb. S'il est disponible, l'orateur invité sera Joe Borowski et il parlera de l'avortement.

Par ailleurs, les résultats de la danse sont les suivants: un profit de 810 $ a été enregistré.

Le comité du centenaire de la municipalité d'Ellice a trouvé une place pour conduire ses recherches: les bureaux de Armand Guénette ont été loués pour une période de 10 mois.

Mathieu M. DESCHAMBAULT

Sainte-Anne-des-Chênes

Emile Hacault en direct de Belgique



Dans le cadre de l'émission "Les samedis de Pulsation", trois des anciennes élèves d'Emile Hacault à Sainte-Anne, Carole Freynet, Joanne Normandeau et Lise Lafrenière, correspondantes de l'émission, ont appelé Emile Hacault en Belgique.

L'entrevue sera diffusée à CKSB le 13 novembre, au cours des "Samedis de Pulsation", animé par Christian LaRoche, entre 13h00 et 15h00.

La Broquerie

La popote du centenaire

Attention! Les billets pour la soirée d'ouverture de l'année centenaire sont en vente au prix de 5$00. Ils sont disponibles dès maintenant pour les résidants de La Broquerie, et pour les anciens et amis d'ailleurs, du 20 novembre au 15 décembre.

La fête aura un format "ancien" et chacun apportera sa popote pour contribuer à la marmite magique. Pour des billets ou plus d'information, appelez Gisèle Tétrault au 424-5260 ou Claudette Normandeau au 424-5267.

225 $ pour Mère Théresa

Les élèves des écoles Saint-Joachim et La Broquerie Elementary ont amassé la somme de 225$00 lors de leur tournée de Halloween. Ces $$ seront expédiés directement aux Oeuvres de Mère Théresa.

Rino OUELLET

Calendrier

Le 21 novembre au gymnase de l'école Saint-Joachim, partie de cartes au profit des Scouts et Guides à 20h00.

Le 24 novembre, assemblée annuelle de la Chambre de commerce. Il y aura élection pour remplacer trois directeurs. Tous sont invités. Des calendriers centenaires y seront en vente. À 20h30.

Saint-Malo

L'Atelier a besoin d'un coup de pouce

L'Atelier de la Rivière-Rouge de Saint-Malo est sévèrement touchée par la récession.

Présentement les octrois sont difficiles à obtenir, les contrats sont rares et les ventes accusent une baisse. La bonne marche de l'atelier est actuellement une question de survie. Les contrats avec les compagnies de Winnipeg sont à peu près inexistants puisque les compagnies sont responsables de leurs employés en premier lieu. La vente d'objets fabriqués sur les lieux diminue. "Nous avons besoin d'un coup de pouce nous aussi," annonce Claudette Préfontaine, l'administratrice de l'atelier.

En effet, un tirage et le thé annuel sont organisés pour le dimanche 21 novembre afin de recueillir des fonds pour la bonne marche du programme récréatif des clients et l'administration de la filiale.

Les billets pour le tirage sont disponibles auprès de la secrétaire Renée Marion (tél.: 347-5542) et des autres membres du conseil d'administration. Le 1er prix est un couvre-lit fait à la main, le 2e, un puits décoratif pour le parterre et le 3e une maison d'oiseaux.

Au thé annuel du 21 novembre, des décorations de Noël: centres de table, crèches de Noël ainsi que des meubles de jardin seront en vente. Il sera encore temps de placer des commandes pour Noël.

Cette année 27 clients travaillent sous la direction des adultes responsables: Marie C. Maynard, Germaine LaPalme, Maurice Catellier ainsi que des bénévoles réguliers.

Présentement des jeunes de Katimavik contribuent à la bonne marche de l'atelier.

Huit clients demeurent à la résidence Saint-Malo, douze demeurent dans leurs foyers naturels, aux foyers nourriciers, tandis que deux vivent en appartement au chalet Maloin. Les clients de l'extérieur sont transportés par autobus de Saint-Pierre-Jolys, Otterburne et Aubigny.

Le conseil d'administration, les employés et les clients de l'Atelier de la Rivière-Rouge vous invitent donc à leur thé-annuel, le dimanche 21 novembre entre 11h30 et 16h00.

Carmen LAROCHE



Photo prise à l'Atelier en 1980, année internationale des handicapés.

Des 40e anniversaires de mariage

Pour fêter le 40e anniversaire de mariage de Camille et Hélène Dubois, ainsi que d'Arthur et Berthe Côté, les deux familles ont organisé une fête mémorable. Ces deux couples se sont mariés durant la même cérémonie le 27 octobre 1942.

À l'occasion du 40e anniversaire de mariage de Raymond et Délima Breton le 5 novembre, leur fille Patricia et son époux Jean-Paul Courcelles ont organisé une fête à leur résidence le 6 novembre. "Aujourd'hui le bon Dieu a traversé la rue", de dire l'abbé Robert Nadeau, qui a célébré la messe à leur intention. La célébration s'est déroulée sous le thème de l'amour. Même les petits-enfants ont préparé des prières spécialement pour pépère et mémère. Une réception 'vins et fromages' a permis aux invités, frères et soeurs, oncles et tantes, d'échanger des souvenirs des 40 dernières années.

M. et Mme Breton ont aussi un fils Marcel et son épouse Camille qui habitent hors province; ils ont 7 petits-enfants.

La mascarade des Filles d'Isabelle

La danse mascarade par les Filles d'Isabelle du 5 novembre attira une grande foule. Il semble que la température agréable a motivé beaucoup de personnes à s'habiller pour la soirée. Plusieurs ont fouillé et creusé dans les valises d'antiquités pour laisser aller leur créativité et leur imagination.

La salle était décorée avec des revenants, des citrouilles et autres fantômes nocturnes. La mascarade défila dans l'ambiance endiablée d'une salle comble, au son de musique par Garry Robertson.

Toute la soirée fut un réel spectacle. Les juges avaient l'oeil ouvert et les gens costumés vivaient des moments de suspense en attendant l'annonce des prix. Les animaux de la basse-cour et même un orignal, sortirent de la forêt pour voir ce qui se passait dans la salle. Plusieurs personnages ont fait le parcours de la parade. Chose curieuse, il y avait bien des petits vieux et petites vieilles. Un cultivateur désespéré annonçait son mécontentement de l'instabilité économique. Du côté scientifique les robots, les fusées survolaient la foule.

Ce fut comme une série de films. Que de peines les gens se sont données pour y participer.

Les gagnants pour les meilleurs costumes étaient: 1er, Marc Maynard; 2e, Gisèle Maynard; 3e, Suzanne Preteau; 4e, Henri Preteau; 5e, Lévis Preteau; 6e, Denis Bourgeois; 7e, Brian Roy; 8 - 9e, Jean Marie et Hélène Proulx; 10 - 11e, Alice Tétrault et Lionel Curé; 12e, Guy Patenaude.

Armande MARION

Sacré-Coeur

Les Baron ont célébré

Le samedi 30 octobre, M. et Mme Léo Baron (née Liliane Lemieux) célébraient leur 40e anniversaire de mariage. À une messe célébrée par le père Albert Lafrenière, o.m.i., co-pasteur de la paroisse, ils renouvelèrent les promesses faites dans cette même église le 28 octobre 1942.

Les deux demoiselles d'honneur qui avaient été présentes en 1942 étaient du groupe: la soeur de Léo, Jeannette Fiola de Sainte-Anne-des-Chênes et Edna Davignon de Winnipeg. Claudette leur fille unique, son mari Roger Griffin ainsi que leurs enfants Angèle et Chérisse assistaient à la cérémonie. Après la messe, une réception intime eut lieu chez Mme Edna Davignon.

50e anniversaire de mariage des Boulet

Théodore et Yvonne Boulet, mariés à Dunrea le 9 novembre 1932, ont renouvelé leurs voeux de mariage le 6 novembre 1982 en l'église du Sacré-Coeur. La messe fut célébrée par le père Lomer Laplante, o.m.i., ami de la famille. Deux enfants, Florent et Eugène étaient présents.

Plusieurs membres de la famille assistaient à la fête. La soeur d'Yvonne Sr Rose, s.g.m., ses frères Wilfrid, Noël, frère Eugène, o.m.i., frère Denis, o.m.i., Lionel, Armand, Gérard et Charles. André n'a pu se rendre à la cérémonie.

Théodore revoyait quatre de ses soeurs, Sr Louise, s.g.m., Sr Alice, s.g.m., Caroline, Elisabeth et deux frères, Georges et Félix. Ses soeurs Lucie, Marie-Ange et Claire étaient absentes. Napoléon Boulet accompagné à l'orgue par sa femme Madeleine a fait les frais du chant.

Au souper-soirée qui se déroula à la salle Guertin, le maître de cérémonie, Marcel Boulet, a lu plusieurs lettres et télégrammes aux 200 invités. Théodore et Yvonne ont reçu la bénédiction papale.

Odette JOBIN

INTERROGATION
Parle-moi de toi...

Un vieillard abandonné et démuni, un enfant handicapé physiquement et mentalement, une personne déchirée par le deuil ou le divorce, une âme seule au désespoir. Voici autant de raisons pour lesquelles je suis à la rencontre de l'autre. Sinon par la grâce de Dieu, ainsi pourrais-je être moi aussi. Et ne suis-je pas un peu toutes ces personnes? Je ne peux pas être indifférent à toutes ces vies troublées sans faire partie de la cause. C'est pour eux et ainsi pour moi, car je suis parmi eux, que je me lève pour aller à la rencontre.

Et comment rencontrer l'homme qui souffre? Est-ce que j'ai quelquè chose à lui apporter? Oui, je le crois. J'ai beaucoup à lui donner. Et la première, c'est l'accueil inconditionnel. Ni laideur physique, ni laideur intérieure ne m'empêchera de porter mon regard sur le visage du blessé. Et ce regard le dira; je t'accepte comme tu es. "Ta colère ne me fera pas peur, tes fautes ne me scandaliseront pas, ta faiblesse ne me répugnera pas. Derrière ton visage repose un trésor mal connu. Je veux le découvrir et l'exposer à la lumière de ta conscience". Même le rejet ne me fera pas perdre espoir. Je le respecterai pour l'instant, mais il ne m'éloignera pas. Car personne ne veut vraiment être seul avec son fardeau.

Ouvrir ton coeur

"Parle-moi de toi..." C'est ce que je veux dire à l'autre, et s'il le veut bien, j'aimerais lui parler de moi. C'est curieux de voir comment nous avons tendance à penser que nous sommes seuls au monde... seuls à vivre la souffrance, la solitude, le rejet. Moi je souffre aussi et je veux dire à l'autre que je peux comprendre ce qui se passe en lui. Qu'il n'est pas seul, car moi j'ai aussi souffert.

"Parle-moi de toi... si tu peux." Je suis là, prêt à t'aider, mais c'est toi qui a le choix. Il y a en toi toutes les possibilités de la guérison, tu n'as qu'à ouvrir ton coeur." C'est la part que chacun a à jouer sur le chemin de la guérison; celle d'avoir le désir d'être guéri. Même si la personne ne réalise pas encore le désir, mon accueil peut lui donner le goût, être le signe qu'il y a une lueur d'espérance.

"Parle-moi de toi... je veux te connaître comme tu es". Ce n'est pas toujours rose ce que porte une personne, mais il y a aussi de belles choses. Pour que je puisse aider une personne je dois la connaître et, de cette façon, je peux l'aider à se connaître comme elle est, et à s'accepter.

"Parle-moi de toi... je veux t'aimer." D'ailleurs c'est ça notre vocation, de nous aimer. Mais avant d'aimer vraiment, il faut avoir été aimé, senti la paix et la joie qui nous remontent de la plus grande chute. L'amour c'est la destinée de l'humanité. C'est une force que Dieu nous donne qui peut transformer le coeur le plus endurci et soulager l'esprit le plus souffrant.

"Je veux t'aimer... comme moi aussi je suis aimé par Jésus." "Par moi, je veux que tu connaisses son amour. C'est l'amour de Jésus qui me donne le goût de te connaître et de t'aimer. Plus que cela, en toi je peux aimer Jésus en retour. Tu es pour moi la chance de rencontrer le Christ. Ainsi tu me rends le plus grand service en me laissant te connaître."

Jusqu'à sa mort

D'ailleurs c'est Jésus lui-même qui le veut. "Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés." "Ce que vous faites au plus petit de mes frères, c'est à moi que vous le faites." Ce sont ces paroles qui résonnent dans mon coeur comme les cantiques que nous entonnons à la messe ou en prière. Ce sont par elles et en celui qui les dit que je trouve une raison de lutter contre mes propres faiblesses. Car lui a déjà vécu jusqu'au bout, jusqu'à sa mort; et au-delà par sa résurrection auprès de son Père. Par le Christ, mes limites sont dépassées; je peux voir plus loin que la misère; à un monde nouveau.

"Nul ne peut dire: Jésus est Seigneur, que sous l'action de l'Esprit Saint" (1CO 12,3).

Je n'ai pas à m'enorgueillir en apportant un soin pastoral. Le charisme que j'ai, je l'ai reçu comme don gratuit. Je donne seulement ce que j'ai reçu.

"Sois confiant mon frère, ce que je fais ne vient pas de moi, mais du Christ par son Esprit. Quand je t'écoute, quand je t'aime , c'est Jésus qui t'aime. Mon amour n'est qu'un reflet du grand Amour de Dieu notre Père. Et quand je te dis par mon accueil, par mon écoute, par mes paroles que je t'aime, c'est Jésus qui le dit."

Ronald HOCHMAN
Séminariste-stagiaire

LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE ROUGE No 17
est à la recherche
d'un professeur bilingue
pour les fonctions suivantes
à l'Institut collégial Saint-Pierre.

- services d'orientation niveaux 7 à 12 (mi-temps)
- matières à enseigner (à être déterminées par le directeur)

Entrée en fonction: aussitôt que possible

S'il vous plaît, faire parvenir votre demande, accompagnée de votre curriculum vitae au:
Directeur
Institut collégial Saint-Pierre
C.P. 188
Saint-Pierre-Jolys, Manitoba
R0A 1V0
Tél.: (1) 433-7938

Commission canadienne des transports

(À titre de renseignement)
Référence NO: 2-A266-12A(294/82)(AOL)
Rôle No: 6113

Requête présentée par Aero Trades (Western) Ltd. en vue de modifier le permis No A.T.C. 3221/81(NS)

Le permis No A.T.C. 3221/81(NS) autorise Aero Trades (Western) Ltd. à exploiter un service aérien commercial régulier entre points déterminés (classe 2), au moyen d'aéronefs à voilure fixe, pour le transport de personnes, de marchandises et de courrier, afin de desservir les points Winnipeg (Manitoba); Prince Albert (Saskatchewan); et Calgary (Alberta).

La condition No 1 du permis susmentionné limite la titulaire à l'utilisation d'aéronefs à hélices du groupe E.

La condition No 2 dit que tous les vols de la titulaire entre Calgary et Winnipeg devront effectuer un arrêt obligatoire à Prince Albert.

Aero Trades (Western) Ltd. demande maintenant l'autorisation d'exploiter des aéronefs à voilure fixe des groupes B et C du permis susmentionné.

Tout intéressé peut intervenir pour appuyer ladite requête, s'y opposer ou en réclamer la modification conformément aux règles générales de la Commission canadienne des transports. Les interventions doivent être déposées au plus tard le **8 décembre 1982**, avec une preuve de leur signification à la partie requérante.

Le Comité fera parvenir, sur demande, plus de détails sur la requête et les modalités de dépôt des interventions conformément aux règles susmentionnées.

Toute demande doit être postée ou remise au Secrétaire du Comité des transports aériens à Ottawa, K1A 0N9.

Catherine Vandenberg
Division des permis
pour le directeur de l'Exploitation
Comité des transports aériens

Canada

Société canadienne d'hypothèques et de logement — Canada Mortgage and Housing Corporation

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
APPEL D'OFFRES
TRAVAUX DE RÉPARATION/ SERVICE D'ENTRETIEN/MENUISERIE MAISONS DU FONDS D'ASSURANCE HYPOTHÉCAIRE

Des soumissions cachetées, indiquant clairement le nom du contrat et adressées au soussigné seront acceptées jusqu'à 14h, heure de Winnipeg, le 26 novembre 1982 pour des travaux de réparation/service d'entretien/menuiserie réalisés au moment où on en a besoin seulement, dans les unités de logement du Fonds d'assurance hypothécaire appartenant à la SCHL et entretenues par elle à Winnipeg (Manitoba) et dans les environs. On peut se procurer les documents contractuels, et les soumissionnaires peuvent inspecter ces documents, à l'adresse indiquée ci-dessous. Un dépôt de garantie sera exigé tel que décrit dans les documents contractuels. La Société ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Kurt Penner
Directeur - Biens immobiliers
SCHL - Bureau de Winnipeg
870, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba)
R3G 0P2

Canada

SECTION SPÉCIALE

Coup de pouce

LA LIBERTÉ

à chaque semaine L'événement de la semaine

Message du président de Presse-Ouest

Une fois de plus, chiffres à l'appui, nous faisons appel aux contributions des lecteurs de La LIBERTÉ. C'est la campagne annuelle du Coup de pouce qui recommence. Et pourquoi?...

C'est peut-être pour continuer le rêve d'une vibrante francophonie manitobaine. C'est peut-être pour continuer à se faire valoir comme peuple fondateur dans notre province. C'est peut-être simplement pour continuer à pouvoir se parler, s'exprimer, se voir et se reconnaître.

C'est définitivement pour continuer à se payer le luxe de ne pas faire un retour aux abonnements comme mode de financement pour notre journal: le partage d'informations et d'opinions doit être accessible à tous. Nous ne voulons pas imposer aux lecteurs une prime pour leur journal.

Mais nous souhaitons que les contributions arrivent, nombreuses, pour permettre à La LIBERTÉ de garder son indépendance politique et financière.

Il arrive parfois que l'on critique le fait que le journal soit distribué gratuitement, en disant qu'il n'a pas le même impact qu'un autre qui serait vendu par abonnement. À cela il faut dire que l'abonnement entraîne des ennuis et des dépenses administratives importantes.

Cependant, avec un système de contribution volontaire, tel celui du Coup de pouce, nous avons la certitude, à chaque année, que lorsque les Franco-Manitobaines et les Franco-Manitobains décident de souscrire à leur journal communautaire et de combat, ils donnent un signe de leur vitalité. Si La LIBERTÉ a un prix, c'est que La LIBERTÉ nous est chère.

Maurice Péloquin, président
Conseil d'administration
de Presse-Ouest Ltée

* Les autres membres de la société éditrice du journal La LIBERTÉ sont Jean-Marie Taillefer (vice-président), Maurice Gobeil (trésorier), Donald Boileau, Ernest Molgat et Marc Boily (conseillers). Le poste de secrétaire était détenu jusqu'à récemment par Lucien Chaput, archiviste, qui poursuit sa carrière dans une autre province.



Maurice Péloquin, président de Presse- Ouest Ltée.

Les nouveautés du 7e Coup de pouce

L'objectif de 50 000 $ a été fixé

Certains diront que l'objectif visé par le 7e Coup de pouce est ambitieux, voire impossible à réaliser. Pourtant, les organisateurs de la campagne d'abonnement de soutien, Presse-Ouest Ltée et l'équipe de La LIBERTÉ croient avoir préparé un ensemble de conditions propices à la réalisation de l'objectif de 50 000

Le Coup de pouce de La LIBERTÉ a rapporté en 1982 la somme de 30 000 $ comparativement aux 28 000 $ de l'année précédente, et aux 18 000 $ de 1979. C'est dire que le programme annuel a connu des percées surprenantes au cours des dernières années, malgré les périodes économiques difficiles.

Le facteur le plus important pour le succès de la campagne de cette année est sans doute la nouvelle possibilité que le journal a obtenue de donner des reçus pour les impôts fédéraux. En effet, toutes les contributions de 20 $ et plus seront déductibles des impôts, à condition que le chèque ou le mandat de poste soit fait au nom du "Coup de pouce". Un reçu officiel sera émis à la fin d'année. Le seuil de 20 $ a été fixé afin de réduire autant que possible les frais administratifs.

Pour ceux que la déduction d'impôt n'intéresse pas, il restera la possibilité de gagner, en s'abonnant au journal, un voyage pour deux dans l'une ou l'autre destination que dessert CP Air au Canada, soit huit villes en tout. (Voir l'encadré pour les règlements du concours "Coup de pouce".) Les noms des gagnants seront tirés lors d'un événement qu'organise La LIBERTÉ pour la mi-avril.

Pour se rendre encore plus présents dans les communautés rurales du Manitoba, la rédaction du journal se rendra, au cours des trois prochains mois dans douze villages francophones où oeuvrent une correspondante ou un correspondant de La LIBERTÉ. Il s'agit bien entendu d'une tentative d'améliorer l'image de l'hebdo dans les régions mais aussi pour rencontrer les responsables d'organisations locales pour leur faire connaître les attentes de la rédaction et des collaborateurs de La LIBERTÉ.

Aussi, le publicitaire du journal, Maurice Sabourin, sera de la partie afin de se présenter aux commerçants de l'endroit.

La direction de La LIBERTÉ tentera, vers la fin de la campagne qui s'amorce, de réactualiser sa liste d'abonnés dans les milieux urbains, c'est-à-dire que des efforts seront déployés pour éliminer les noms de personnes défuntes, déménagées ou désintéressées et d'ajouter les noms des personnes qui veulent s'abonner, mais ne l'ont pas encore fait. Chaque abonnement coûte au journal **5 $ par année, simplement en frais d'imprimerie et de poste**. Une campagne de réactualisation a déjà été effectuée avec les régions rurales au cours de l'été.

L'équipe de La LIBERTÉ ne se contentera pas d'attendre la fin de la campagne: de semaine en semaine l'hebdo publiera les noms des souscripteurs, communauté par communauté, le bilan des chiffres et des rappels aux lecteurs. Dès cette semaine vous trouverez dans votre livraison du journal une enveloppe préaffranchie.

Jean-Pierre DUBÉ

Le concours "Coup de pouce" de CP Air et de D'Eschambault

1. Le prix voyage de CP Air consiste de deux billets gratuits pour un voyage en avion originant de la ville de Winnipeg à destination de n'importe quel point au Canada desservi par CP Air.
2. Ce prix est strictement personnel; il ne peut être transmis qu'aux membres de la famille proche.
3. Pour ce tirage, la famille proche comprend seulement l'époux/épouse, fils et/ou fille(s) du participant ou de la participante.
4. Le prix doit être accepté tel quel; il ne peut être remboursé en espèces.
5. Le voyage doit être complété avant le 31 janvier 1984.
6. On informera le/la participant(e) dès qu'on aura tiré son nom. Avant d'être déclaré(e) gagnant(e), une question épreuve doit être répondue correctement dans le délai fixé.
7. Le tirage est sujet aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

ÉDITORIAL

Nous avons les moyens

Les Franco-Manitobaines et les Franco-Manitobains veulent un journal et un bon. Cela se voit par la façon dont ils ont donné au Coup de pouce au cours des dernières années. Mais peut-on leur donner un bon journal?

On a le journal que l'on mérite, dit-on. Depuis douze ans que La LIBERTÉ a été mise entre les mains d'une société privée dirigée par la Société franco-manitobaine, la situation n'a pas été rose.

Il y a dix ans, on a voulu augmenter substantiellement le tirage de l'unique hebdo de langue française au Manitoba pour aussi augmenter les tarifs des annonces commerciales. Cela afin d'éliminer les abonnements et de donner le journal. Mais le pari, à date, n'a pu permettre à l'organisation de se relever d'une façon certaine.

C'est pourquoi, il y a sept ans, le Coup de pouce a été institué: pour donner à La LIBERTÉ la confiance financière pouvant amener un certain développement.

Mais les efforts de redressement ont dû sans cesse être renouvelés, en partie parce que les principales ressources humaines de l'hebdo étaient importées, sapant l'intérêt des lecteurs et coupant à l'entreprise les bénéfices à long terme d'une stabilité dans la direction.

L'équipe en place, en commençant par le conseil d'administration, Presse-Ouest, a décidé de relever le défi. D'abord, nous avons choisi de faire de La LIBERTÉ un produit entièrement manitobain.

Cela repose sur la conviction que nous avons les moyens pour faire le journal que l'on mérite, ce qui risque d'être très engageant. D'abord, en relançant le réseau de correspondants dans les régions pour que les francophones se parlent d'un bout à l'autre de la province. Et nous avons vite fait de trouver ces personnes: il y en a près d'une trentaine qui participent actuellement.

Bicolo, un autre exemple, a maintenant dix ans: il n'est donc pas près de la retraite!

Nous avons également lancé de nouvelles rubriques: la Vie sociale, la chronique de réflexion religieuse de Claude Blanchette, les BILLETS, les POINTS, les TRIBUNE LIBRE, les SOLIDES, les REPÈRES, le CALENDRIER, les critiques d'expositions, de spectacles, de théâtre et de livres. Nous avons les ressources pour ce faire.

Prenons par exemple les REPÈRES. C'est la Salle de nouvelles de Radio-Canada qui fournit à La LIBERTÉ les textes de base pour la préparation de cette rubrique qui porte sur les événements municipaux de Winnipeg et provinciaux. Sans cette collaboration, inutile de songer à répercuter toute une foule d'informations qui nous concernent.

Nous avons les moyens au Manitoba français de faire beaucoup plus encore et c'est un peu le sens du Coup de pouce. Car si nous voulons un bon journal, un journal d'opinion et de création, pour nous et par nous, il faut y mettre le prix.

Le prix, c'est l'abonnement de soutien pour que La LIBERTÉ puisse se développer en apportant de nouvelles dimensions à son contenu.

Nous avons les ressources humaines pour ajouter de nouvelles caricatures, des mots croisés, des analyses sur l'agriculture et les sports, des critiques de films et de spectacles, des feuilletons, des analyses de la situation politique et économique à l'échelle provinciale, nationale et internationale.

Nous avons les moyens: des pigistes et des collaborateurs capables, et une équipe rédactionnelle qui s'affirme.

Un abonnement de soutien à La LIBERTÉ ne doit donc pas être considéré comme un don à une oeuvre de charité mais plutôt comme un investissement dans un service essentiel pour la communauté.

Car connaissez-vous un outil communautaire qui a le potentiel de créer un lien étroit entre les francophones de la province à chaque semaine; un outil qui sert à valoriser toutes les expressions de la vitalité du Manitoba français, qui bat au rythme de ses échecs et de ses succès à chaque semaine depuis 1913?

C'est pourquoi nous avons choisi le slogan "La LIBERTÉ, l'événement de la semaine!" pour la 7e édition du Coup de pouce. C'est effectivement l'événement de la semaine à chaque semaine!

Et si vous souscrivez au mandat communautaire et de combat de La LIBERTÉ, c'est à vous d'assurer à votre journal des possibilités de développement.

De plus en plus, le journal doit nous ressembler!

Le CALENDRIER

Vendredi 12 novembre

*- **Guillaume Boux**, guitariste jazz, est à l'affiche au **Foyer** du CCFM vendredi et samedi soirs.*

Samedi 13

*- Le dossier **ODESSA**, un drame policier avec John Voight, sera télédiffusé à **CBWFT** à 22h10.*

Dimanche 14

*- La demi-finale de l'Est au **foot-ball** sera diffusée à compter de midi sur les ondes de **Radio-Canada.***

*- Aux Beaux dimanches, à 19h50, le réalisateur **Marcel Collet** présente le Gala du mérite sportif avec des artistes invités tels **Jean-Pierre Ferland**.*

*- L'Association des parents des **Scouts et Guides** du diocèse de Saint-Boniface invite à un Déjeuner aux crêpes, de 9h00 à 14h00, au sous-sol de la Cathédrale.*

Lundi 15

*- L'Office national du film, en collaboration avec le CCFM, présente **"Larose, Pierrot et la Luce"**, à 20h00 au 245, Main à Winnipeg.*

*- La Société des **naturalistes** du Manitoba tiendra une conférence sur les plantes dans les environs de l'**Institut de recherche nucléaire du Whiteshell** à 20h00, à l'angle Bannatyne et Emily à Winnipeg.*

*- L'écrivain **Marie-Anne Roy**, 88 ans sera l'invitée à l'émission **"Passé d'aujourd'hui"** à CKSB à 9h00.*

Mardi 16

*- **Colin McDougall**, originaire de **Lorette** et violoneux, sera l'invité de l'émission "Passé d'aujourd'hui" à **CKSB**, à 9h00.*

*- L'émission **Phare-Ouest** de **CBWFT** nous parvient d'Edmonton et propose une rencontre avec **Roger Lalonde.***

*- **Jean-Claude Dupont**, professeur à l'Université Laval, présentera une conférence sur les "Coutumes et croyances du Canada français" à 20h00, au Café-rencontre (Salle 1209) du **Collège de Saint-Boniface**.*

Vendredi 19

*- La première de **"Cri du coeur"** de l'artiste **Léo Munger**, le 2e spectacle de la Série d'abonnement du **CCFM**, à 20h30, Salle Pauline-Boutal.*

*- Le film **"Death of a bureaucrat"** sera présenté à la **Galerie d'art** de Winnipeg, à 20h00, dans la série des films étrangers.*

*- **"Traffic"**, un film de Jacques Tati, sera présenté à 20h00 dans le théâtre de l'**ONF** par l'Association France-Canada.*

*L'**Alliance française du Manitoba** recevra le conférencier français **Michel Nusimovici**, qui traitera de la question des objets volants non-identifiés, à 20h00, au 156, Spence à Winnipeg.*

Samedi 20

*- L'**Orchestre symphonique de Winnipeg** présentera la première mondiale de "The Imperial Oil McPeek Pops Library", à 20h30 à la Salle du centenaire de la capitale.*

*- Une **comédie** dramatique pour les **enfants de 5 à 12 ans**, "New Canadian Kid", est à l'affiche à compter de samedi à 13h30 et 15h30 au Centre Kiwanis pour les sourds, 285, chemin Pembina à Winnipeg. Une production de **Prairie Theatre Exchange**.*

*- Une rencontre pour les jeunes de **16 à 25 ans** qui oeuvrent dans les domaines de l'**animation** sera tenue de 9h30 à 15h00, au 261, Des Meurons à Saint-Boniface. (Contacter Marcel au 253-4564.)*

La LIBERTÉ: l'événement de la semaine

REPÈRES

FPCP: SUITE. La démission du président de la Fédération provinciale des comités de parents (FPCP), Gilbert Fournier (remplacé par la vice-présidente, Marthe Lemarbre), a créé une ouverture au conseil d'administration. C'est Germain Perron, du Parc Windsor, actif au comité de parents du Collège Louis-Riel, qui va occuper le siège vacant. L'assemblée annuelle de la FPCP aura lieu les 5 et 6 mars 83, à l'occasion d'un colloque, à Portage-la-Prairie.

PREMIÈRE ÉCONOMIQUE. La rencontre qui a eu lieu en début de semaine à Portage-la-Prairie entre une soixantaine de représentants du gouvernement, des milieux d'affaires et du monde du travail était une première du genre au Manitoba. **Howard Pawley** espère que ce sommet économique servira de base à de futures consultations en matière économique.

10 POUR CENT. C'est là en moyenne ce que les syndicats manitobains acceptent comme augmentation salariale dans les conventions collectives. Et cela malgré le programme de restriction des **6 et 5 pour cent** du fédéral. Car les travailleurs (selon le président de la Fédération du travail) ne veulent pas perdre trop de terrain par rapport au taux d'inflation. La moyenne des hausses salariales au pays est de plus de 11 pour cent.

ON FRISE LES 10. Le taux de chômage a grimpé à 9,6 pour cent en octobre, soit une hausse de 0,4 pour cent. Toutefois à Winnipeg, le taux de chômage a légèrement diminué: il se situe actuellement à 10,3 pour cent.

RECORD DE SANS EMPLOIS. Seulement voilà, au niveau national, les chiffres n'ont rien de rassurant: le taux de chômage a atteint **le niveau record de 12,7 pour cent**. En clair: un million 400 mille Canadiens étaient sans travail en octobre. Un nombre qui ne devrait pas baisser très rapidement, selon l'aveu même du ministre des finances. Et ce malgré une reprise de l'économie que certains (des experts...) attendent pour l'an prochain.

COMMISSION ROYALE. Si le gouvernement a du mal avec la situation économique à court et moyen terme, il veut en tout cas améliorer ses chances de succès pour **le long terme**. C'est sans doute le sens de la création d'une commission royale d'enquête chargée d'étudier l'avenir de l'économie du pays durant les trois prochaines années. Son président est l'ancien ministre des finances **Donald MacDonald**.

MENACES EXÉCUTÉES. Les médecins sont retournés aux grands moyens pour tenter de briser l'impasse où se trouvent les négociations entre l'Association des médecins du Manitoba et le gouvernement provincial: **la grève**. Les docteurs veulent ainsi manifester leur mécontentement devant le refus du gouvernement d'acquiescer à leur demande, c'est-à-dire l'**arbitrage obligatoire**, sans les restrictions attachées par le ministre de la santé.
Rappelons que le gouvernement est prêt à accepter l'option de retrait pour la période d'arbitrage de deux ans, à condition que les docteurs qui ne seront pas liés par l'arbitrage renoncent à la facturation supplémentaire. **Refus des médecins**, car une telle condition enlèverait tout revenu de Medicare aux docteurs qui ne voudront pas se soumettre à l'arbitrage obligatoire.

AVORTEMENT. Le docteur **Henry Morgentaler** a confirmé son intention d'ouvrir à Winnipeg une clinique pour les **avortements**. Morgentaler a déjà été emprisonné voilà quelques années pour avoir enfreint les lois canadiennes sur l'interruption volontaire de grossesse. Le provincial n'a pas approuvé l'établissement de la clinique.

Le système Télé-pop à Lorette

Les Caisses populaires du Manitoba se sont données un système provincial d'ordinateurs. Une soixantaine de terminaux seront installés d'ici le printemps dans 15 caisses. C'est Lorette qui s'est offert comme projet pilote.

La semaine dernière la Caisse pop de Lorette a été la première à s'intégrer au Centre télé-pop de Saint-Boniface, situé à même les bureaux de la Fédération des caisses populaires du Manitoba. Il s'agit bien entendu d'un premier pas dans l'ère des ordinateurs.

Le premier avantage d'un tel système, c'est, pour le caissier, la capacité d'effectuer toutes les transactions en présence du membre et ainsi de mettre le compte à jour immédiatement. La caisse est reliée au centre de traitement des données par une ligne téléphonique.

Un service en français

C'est là un autre avantage du système: dès mai prochain, les membres des 15 caisses pop participantes pourront effectuer des transactions dans n'importe quelle des caisses. Il va de soi que l'aspect confidentiel des informations est garanti, d'une caisse à l'autre, d'un membre à l'autre, par un système de

Le centre télé-pop permet aux caisses de contrôler leur système à elles qui, selon le gérant de Lorette, sera payé dans cinq ans. Les autres avantages se situent dans le domaine de la comptabilité: on pourra produire un volume de données plus important, comme par exemple, les rapports et les analyses financières.

Les caissiers trouveront certainement plus facile de faire leur bilan quotidien puisque l'ordinateur ira même jusqu'à suggérer les erreurs de calcul possibles. Le gérant pourra également à loisir faire monter à l'écran la petite histoire du crédit de chaque membre.

Et pour les amateurs du bilinguisme, il est important de savoir que les caissiers pourront choisir la langue officielle qu'ils utiliseront pour communiquer avec la machine, qui demeure plus petite que la bureaucratie.

J.-P. D.



M. Maurice Gobeil, gérant de la caisse pop de Lorette.



Société
franco-manitobaine



Léo Robert



Roger Dubois



Daniel Fortier



Majella Boissonneault



Stella Archambault



Ginette Peloquin



Rémi Smith



Daniel Boucher



Fernand Rondeau



Gilberte Proteau



Jacqueline Thioux



Lucille Roch



Gérald Dubé



Cécile Rémillard-Beaudry



Réal Sabourin



Léo Prince



Lorraine Girouard



Ronald Valois



Alfred Fortier



Michel Lamarche



Agnès Molin



Lucille Cenerini



Rita Lécuyer



Gertrude Bergeron-Mousseau



Monique Murphy



Gertrude Wolensky

souhaitent

À LA LIBERTÉ
UN COUP DE POUCE FORMIDABLE!!!

À la SFM,
ça pouce et ça marche!

Presse-Ouest Ltée

Saint-Boniface, Manitoba

ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES

Année terminée le 31 mars 1982

- avec les chiffres de 1980-1981 pour comparaison.

	1981-1982	1980-1981
Revenus		
Annonces	200,[illegible].67	[illegible]
Travail commercial divers	[illegible].62	[illegible]
Abonnements	[illegible]	6,640.[illegible]
	205,246.[illegible]	206,[illegible]
Dépenses		
[illegible] et abonnements	604.06	1,[illegible].00
Aide éditoriale et correspondants	[illegible]	16,[illegible]
Annonce et publicité	[illegible]	1,[illegible].21
Bénéfices marginaux	[illegible]	[illegible]
Commissions - vendeurs	2,426.25	1,2[illegible]1.00
Créances douteuses et collections	1,[illegible]	[illegible]
Entretien et matériel	[illegible]	[illegible]
Divers	[illegible].21	1,1[illegible]
Imprimerie	[illegible],421.13	[illegible],392.[illegible]
Intérêt et frais	[illegible]	[illegible]
[illegible] - [illegible]	[illegible]	1,95[illegible]
- poste	[illegible]	[illegible]
Loyer	10,[illegible].00	10,[illegible].00
Papeterie et bureau	[illegible]	[illegible],312.[illegible]
Salaires	[illegible]	[illegible]
Téléphone	[illegible]	2,0[illegible]
Hydro	1,[illegible].00	[illegible].09
Voyages et [illegible]	[illegible],971.[illegible]	3,29[illegible]
Vérification et frais d'[illegible]	1,1[illegible]	1,311.00
	26[illegible]	[illegible]
Dépréciation	[illegible]	[illegible].00
	[illegible]	23[illegible]
Résultat d'opération (Déficit)	([illegible])	(2[illegible],170.24)
Autres revenus		
Octroi - Fondation [illegible] Saint-Boniface Inc.	1[illegible].00	[illegible],000.00
Coup de pouce	[illegible]	2[illegible],406.51
Salaire remboursé	9,333.31	-
	[illegible],362.[illegible]	[illegible],406.[illegible]
Résultat pour l'exercice	([illegible])	[illegible]

AVIS AUX MEMBRES DU FESTIVAL DU VOYAGEUR

Le Voyageur officiel, Pierre LaRoche se fera un plaisir d'être parmi vous lors de votre soirée, rencontre, souper paroissial ou autres activités.

S.V.P. communiquer avec Hélène Martin au bureau du Festival du Voyageur.

LaRoche sera l'artiste invité au Canot les 10, 12, 13 novembre



Julien Poulin, de la Saskatchewan, sera au Canot du 15 au 20 novembre.

FESTIVAL DU VOYAGEUR
768, avenue Taché R2H 2C4
Téléphone: 247-7692 (bureau)
233-8001 (Canot)

Club privé Carte de membre requise

LE FESTIVAL DU VOYAGEUR

est à la recherche de

coordonnateur(s) ou coordonnatrice(s)

Capacités: bilingue,
travail en groupe et individuel

Salaire: à négocier

Entrée en fonction: selon le besoin d'ici au 1er janvier 1983

Faites parvenir votre curriculum vitae à:
M. Gérald Turenne
768, avenue Taché
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 2C4

LE FESTIVAL DU VOYAGEUR

présente

CONCOURS d'amateurs

Tous les samedis, à partir du 20 novembre jusqu'au 29 janvier 1983,

avec la finale le 5 février 1983.

Les cinq finalistes recevront des prix en espèce.

Au Canot
768, avenue Taché
entre 14h00 et 18h30

Pour plus de renseignements, communiquez avec **Bert Vermette au 257 -5153**, ou au bureau du **Festival du Voyageur, 247-7692.**

LE FESTIVAL DU VOYAGEUR

présente

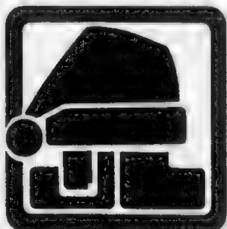
Concours de violoneux

le samedi 11 décembre
au Canot, 768, Taché, de 14h à 18h30

Catégorie libre, 18 ans et plus

Prix en espèce ainsi que le trophée: Eugène Ladéroute

Pour plus de renseignements, communiquez avec **Bert Vermette au 257-5153**, ou le **Festival du Voyageur au 247-7692.**



Festival du Voyageur et LA LIBERTÉ c'est la communauté.

Donnez votre coup de pouce.

L'ICEC pourrait se regrouper et changer de nom

La petite révolution de palais qui a secoué l'Hôtel de ville de Winnipeg la semaine dernière lorsque les indépendants se sont alliés au NPD pour ravir des présidences de comités à l'ICEC devrait avoir très peu de conséquences. Du moins si l'on en croit le conseiller de Taché, Guy Savoie, seul ICEC francophone.

Sinon que, à un an des élections municipales, l'Independent Citizens' Election Committee pourrait bien en retirer la conviction qu'il devra s'organiser pour le vote de l'automne 83. "Cela pourrait peut être donner une volonté à l'ICEC de revenir. Je pourrais facilement voir qu'on se regroupe. Peut-être même sous un autre nom" a précisé Guy Savoie.

Pour l'immédiat en tout cas, le conseiller de Taché, qui est passé des travaux publics à l'environnement, ne fait pas grand cas de l'alliance électorale indépendants-néo-démocrates. "Je n'ai pas perçu la chose comme une claque. Il fallait s'y attendre quand on pense à l'ambition de certains indépendants, comme Jea Eady (devenu président du comité des travaux publics). Mais cela ne changera pas grand-chose, parce que les décisions reviennent au conseil de ville".

Et au conseil de ville, la situation se présente ainsi: 11 ICEC, 10 indépendants, 7 NPD et Joe Zuken. Plus Bill Norrie, bien sûr. Conclusion de Guy Savoie: "Il n'y aura pas de changement de philosophie parce que les indépendants, dans une très forte proportion, sont de philosophie conservatrice. Tout restera donc pareil comme avant, sauf que des présidents de comité ont changé".

Le nouveau membre du comité de l'environnement Guy Savoie (comité qui s'occupe entre autres du zonage) a d'autre part rappelé que ces dernières années Winnipeg a développé en moyenne quatre mille lots par an. Et que Saint-Boniface avait un potentiel de 400 lots, sur du terrain "trop cher pour des constructions unifamiliales".

Or, poursuit-il, "les gens à Saint-Boniface n'ont pas encore accepté le fait qu'on manque d'appartements à Saint-Boniface. Nos Canadiens français veulent venir, mais il n'y a pas assez de résidences disponibles. On pousse les gens à vivre en dehors de la communauté". (Voir à ce sujet en pages intérieures l'article intitulé "Pour garder les gens chez nous.)

Guy Savoie a aussi noté que les constructions devraient être entreprises suite à "une planification, pour savoir où les mettre".

Anti-ICEC

Guy Savoie envisage toutefois que le néo Alf Skowron, nouveau président du comité de l'environnement "pourrait être dans l'embarras. Si on (c'est-à-dire les quatre ICEC sur les six membres du comité) passe une motion, il devra, qu'il l'approuve ou non, parler en faveur, car le président doit présenter le point de vue de la majorité".

Dans le même sens, le conseiller de Taché ne prévoit aucun problème véritable pour Jim Ernst, qui est resté président du comité exécutif (là où est le pouvoir).

On se souvient que Jim Ernst, qui se retrouve entouré d'indépendants (plus Skowron) au comité exécutif, a menacé de démissionner s'il n'avait pas l'appui d'une majorité au comité. Le raisonnement de Guy Savoie est simple et clair: "Ernst est conservateur. Les indépendants sont conservateurs. Je ne vois pas comment il ne pourrait pas avoir la confiance du comité". Une évidence qui a dû échapper à Jim Ernst au lendemain du "coup d'état" anti-ICEC.



Guy Savoie. Non, l'ICEC n'a pas reçu une claque.

Par ailleurs, les pseudo-changements à l'Hôtel de ville devraient-ils changer la nature des rapports entre la ville et la province? Non, selon le conseiller ICEC francophone. "Cela a toujours été et restera une affaire de négociations".

Pour ce qui concerne le prochain rendez-vous avec les électeurs de Winnipeg, Guy Savoie ne pense pas que la manoeuvre des indépendants et des néo-démocrates puisse avoir des conséquences contre l'ICEC, cette "coalition sans discipline de vote de conservateurs et de libéraux".

En effet, "généralement, les gens n'aiment pas que les différents niveaux de gouvernements soient de même philosophie. Je verrais difficilement que la population élise des néo parce que les NPD sont à la province. Les électeurs voudront garder un contre-pouvoir".

Guy Savoie est même allé encore plus loin dans son analyse en précisant: "Je ne crois pas d'ailleurs que les gens soient généralement prêts à accepter la venue des partis politiques à la ville. Ça prend du leadership au point de vue de l'administration plutôt que simplement une philosophie politique".

Bernard BOCQUEL

Le coup de pouce est arrivé!

La Sainte-Catherine et le Grand ralliement des violoneux arrivent!!



Voici l'horaire de la journée:

Entrée gratuite - *il n'y aura que le souper à payer.*

14h00 - 24h00 - *maître de cérémonie, Ronald Valois et André Roussin présenteront les violoneux qui joueront de façon continue jusqu'à la fermeture.*
- billets pour le souper en vente au guichet.

14h30 - *jeux pour enfants dans la Salle des petits spectacles*

14h30 - 16h30 - *fabrication de la tire*

15h00 - *films de l'Office national du film*

16h00 - 19h00 - *souper à la canayenne (Pâtisserie Freynet) 5$00 adultes, 2$50 enfants*

16h30 - *spectacle: troupe adolescente des Danseurs de la Rivière Rouge*

19h00 - *films de l'ONF*

20h00 - *Spectacle: équipe de spectacle des Danseurs de la Rivière Rouge*

20h00 - 24h00 - *soirée dansante (danses carrées, Virginia Reels)*

Bienvenue à toute la famille.

VENEZ VOIR LES MEILLEURS VIOLONEUX!!!

Vie sociale

Naissances

Réjean-René-Zéphir **Lafond**, 6 livres, 15 onces, né le 3 novembre à l'hôpital de Saint-Boniface, fils de René et Monique de Saint-Jean-Baptiste. Les grands-parents sont Oliveir et Denise Lafond de Saint-Jean-Baptiste et Lucie Papineau-Carlson de Saint-Georges.

Alain-Paul-Joseph **Dupuis**, 8 livres 2 onces, fils de Luc et Diane de Gillam, né à l'hôpital Saint-Boniface le 5 octobre. Les grands-parents sont Raymond et Madeleine Dupuis de Sainte-Elizabeth; Henri et Rita Benjamin de Saint-Jean-Baptiste. Arrière-petit-fils de M. et Mme Georges Grégoire et M. et Mme Adélard St-Hilaire.

Jacques Wilfrid **Lambert**, fils de Carolle Fillion et Réal Lambert de Saint-Malo, né le 14 octobre.

Jocelyne Lorraine Marie **Leclaire**, enfant de Raymond Leclaire et de Donna Gledhill d'Île-des-Chênes, née le 8 septembre 1982, Hôpital Saint-Boniface, baptisée le 17 octobre 1982. Parrain et marraine: Jeff et Lorraine Kunderman.

Tyler Gaëtan Guy **Hogue**, enfant de Guy Hogue et de Audrey Barski-Steffes d'Île des-Chênes, né le 8 septembre 1982. Hôpital Miséricorde, baptisé le 24 octobre 1982. Parrain, Noël Hogue, marraine, Donna Hemminger

Geneviève Marie **Gosselin**, 8 lb. 6 1/2 oz., fille de Raymonde Marion et Pierre Gosselin de Saint-Malo, née le 26 octobre.

Christine Ginette **Bertrand**, 7 lb. 8 oz., fille de Michel Bertrand et Ginette Dubois de Saint-Malo, le 14 octobre; Eva et Arthur Milette de Laurier seront parrain et marraine.

Marissa Michael **Pankiw**, fille de Mike Pankiw et Lucille Cyrenne de Dufrost, née le 13 avril, baptisée le 31 octobre; parrain et marraine, Jo-Ann et Raymond Tymchyshyn.

Anniversaires

25e anniversaire de mariage d'Antonin **Fillion** et Florence Pelland de Saint-Jean-Baptiste.

40e anniversaire de mariage de Camille et Hélène **Dubois** de Saint-Malo, le 27 octobre.

40e anniversaire de mariage d'Arthur et Berthe **Coté** de Saint-Malo, le 27 octobre.

40e anniversaire de mariage de Raymond et Délima **Breton**, de Saint-Malo, le 5 novembre.

Mariages

Maurice **Gosselin** et Ryanne **Touchette** de Saint-Malo, en secondes noces le 12 novembre.

Décès

Le 29 octobre 1982, M. Albert **Brunette**, 79 ans de Saint-Boniface, décédé le 26 octobre.

Little, Duve et Diane (LeBleu)

partagent leur joie en annonçant la naissance de leur fille, Bridget Louise, née le 21 octobre à l'hôpital de Saint-Boniface. Bridget est devenue la soeur de Leif et la petite-fille de M. et Mme Lucien Lemoine de Saint-Boniface et l'arrière-petite-fille de M. et Mme Yvon Lemire de Saint-Pierre-Jolys.

Les résidants et le personnel
du Foyer Saint-Boniface
vous invitent cordialement
à une **soirée de bingo**,
mercredi le 17 novembre 1982,
à 19h00 au Foyer Saint-Boniface,
271, rue Archibald, Saint-Boniface.

Les revenus de cette soirée
seront utilisés pour les activités
des résidants.

Le rêve canadien s'est réalisé

C'est à la fin des années 1940 et au début des années 1950 que le Gouvernement canadien a eu la vision du développement d'un programme national d'énergie nucléaire pouvant jouer un grand rôle dans le bilan de nos besoins énergétiques. C'est pour concrétiser cette vision que l'Energie Atomique du Canada, Limitée fut établie en 1952 pour prendre la direction de l'indûstrie nucléaire naissante.

L'EACL fut créée en tant qu'organisme orienté vers la recherche et le développement. Elle eut comme premier défi la tâche formidable de développer un programme d'énergie nucléaire entièrement canadien. Aujourd'hui, le réacteur CANDU est le témoignage de la confiance du Gouvernement canadien et de la réussite de nos chercheurs et de nos ingénieurs qui ont créé la filière CANDU maintenant éprouvée et reconnue par de nombreux organismes indépendants comme étant la meilleure au monde.

Fondamentalement un foyer

Le réacteur CANDU est fondamentalement un foyer qui produit de la chaleur. Il ne diffère des autres moyens thermiques de production d'électricité que par la source de sa chaleur: la fission de l'uranium. L'eau lourde sert à modérer la vitesse des neutrons qui se fendent alors pour former une réaction en chaîne et produire de la chaleur. Contrairement aux réacteurs des autres filières nucléaires, les réacteurs CANDU emploient de l'uranium naturel comme combustible, ce qui permet d'utiliser directement les abondantes réserves d'uranium du Canada.

Le premier réacteur de puissance canadien, le NPD de 20 mégawatts, a produit sa première électricité en 1962. Sa conception reposait sur l'expérience acquise par plusieurs réacteurs de recherche antérieurs et il a été le précurseur des grands réacteurs CANDU qui sont actuellement les meilleurs au monde.

Dotées de caractéristiques uniques en leur genre, telles que la capacité de rechargement en cours de marche, les centrales commerciales CANDU développées au Canada sont actuellement les plus sûres dans le monde et elles battent des records de performance d'année en année. En 1981 on dénombrait sept réacteurs CANDU parmi les huit meilleurs réacteurs sur 131 dans le monde ayant une puissance supérieure à 500 mégawatts.

En tête dans le monde

La centrale nucléaire à quatre unités de Pickering, située près de Toronto, a produit jusqu'à présent plus d'électricité que n'importe quelle autre centrale nucléaire au monde à un coût environ 40% moindre que celui de l'électricité produite par le charbon. Il y a quatre autres unités CANDU en fonctionnement à la centrale nucléaire de Bruce en Ontario, lesquelles peuvent produire assez d'électricité pour répondre à la demande de pointe de la région métropolitaine de Toronto. La centrale de 600 mégawatts de Pointe Lepreau (Nouveau-Brunswick) vient d'entrer en service et elle sera suivie d'ici peu par la centrale de Gentilly 2 au Québec.

La réussite des réacteurs CANDU est due à une recherche poussée et cohérente et à une capacité de développement et d'ingénierie englobant la compétence et l'ingéniosité du personnel de l'industrie manufacturière et des commissions électriques canadiennes, le tout fortement appuyé par le Gouvernement canadien. Telle est la base de l'approche intégrée qui a permis au Canada de développer un programme nucléaire exceptionnellement réussi.

C'est dans le domaine médical que l'énergie nucléaire contribue peut-être le plus à la condition humaine par la production et le marketing d'appareils de thérapie anti-cancer et d'équipements pour diagnostics médicaux. D'autres appareils servent aux traitements par irradiation pour stériliser les fournitures médicales, pour assurer le contrôle de la qualité dans l'industrie et pour améliorer les rendements agricoles.

LE CARNET DES PROFESSIONNELS



Saint-Norbert

La troupe Parminou a traité du racisme

Le vendredi 5 novembre, Saint-Norbert recevait la visite du Théâtre Parminou, troupe professionnelle de Victoriaville.

Avec un décor extrêmement modeste, les comédiens ont su transmettre un message puissant en rapport avec le racisme. Ce thème, le Parminou le fait passer en se préoccupant surtout de l'éducation véhiculée par la famille, l'école, à travers l'histoire et la culture. Il nous a fait réfléchir sur les différentes manifestations du racisme: à partir de celui du colon français de la Nouvelle-France à l'égard de l'Amérindien, jusqu'au touriste canadien de 1982 en voyage à Haïti.

"Ce que j'ai le plus apprécié dans le spectacle, a été l'effort des comédiens pour faire ressortir plusieurs des préjugés des Canadiens à l'égard du tiers-monde. En ce point de vue, le texte a été bien pensé, rédigé de façon habile et exécuté par des acteurs avec énormément de talent, d'énergie, d'enthousiasme et d'humour!" dit Hubert Balcaen.

Il y a eu aussi quelques notes très ironiques sur le sexisme. (Les trois docteurs qui ont changé de "peau" à la fin du spectacle!)

En somme, les gens de Saint-Norbert qui ont assisté au spectacle, en ont beaucoup joui! Le seul détail sur lequel il pourrait y avoir amélioration est de faire attention de ne pas parler trop vite! Quelquefois le dialogue étant précipité, on éprouvait un peu de difficulté à tout comprendre.

Claudette McDONALD
Hubert BALCAEN



Invitation pour le
65e anniversaire de mariage
de M. et Mme Desrosiers
à Saint-Malo au Club Noiret
samedi 20 novembre de 14h à 16h30
pour un café-rencontre
suivi de la messe à 17h30 à Saint-Malo.
Vous êtes tous cordialement invités.

LES PETITES ANNONCES

À VENDRE: Wagonnette Volkswagen 1973 "pop top" complet avec stéréo - C.B., armoire-lit, poêle, bassinet avec 15 gallons de réserve. En très bon état. Tél.: 233-6609.
-742-

À VENDRE: Maison sur Langevin, lot 50' sur 120' avec garage. Prix 32 900 $. Tél.: 247-0348.
-738-

À VENDRE: Machine à coudre portative "Singer", modèle 237 et machine à laver "Beatty", avec tordeur. Tél.: 233-5277 après 18h00.
-739-

À LOUER: Appartement, 406, rue Saint-Jean-Baptiste, libre le 1er décembre, avec rez-de-chaussé, sous-sol fini, garage et jardin, 3 chambres à coucher, poêle, réfrigérateur, laveuse et sécheuse, chauffage, électricité et eau sont inclus dans le loyer. Tél.: (1) 422-5665.
-740-

CHERCHE À LOUER: maison 2 ou 3 chambres à coucher à Norwood. Appelez 247-4454.
-743-

À VENDRE: meubles: piano "Lowboy", 1200 $; téléviseur couleur: 350$00; Inglis "dryer gas": 235$00; ensemble radio-AM-tourne-disque: 125$00; sofa, chaise: 125$00; appareil photo "Canon": 125$00. Tél.: 257-5691.
-744-

CHERCHE une gardienne pour garder chez moi près du parc Saint-Vital; 2 enfants - 3 ans et 4 mois. Tél.: 256-6722.
-745-

À LOUER: appartement de 1 chambre à coucher, 251, Provencher, stationnement inclus, 190$00. Tél.: 233-1278 ou 256-5149.
-746-

À LOUER: rue de la Morénie, garçonnière non meublée, 195$00, services inclus, disponible le 1er décembre. Tél.: 233-0452.
-747-

A DONNER: 2 petits chatons, 6 semaines "litter trained". Tél.: 1-422-5311.
-748-

À VENDRE: frigidaire, poêle, congélateur, ensemble de chambre à coucher, lave-vaisselle, etc... Tél.: 1-248-2012 à Notre-Dame.
-749-

Saint-Jean-Baptiste

C'est une véritable salade...

Eh oui, cette semaine on vous sert une variété de petites informations allant du service social aux sports et à l'agriculture.

D'abord Josette Lukowycz, travailleuse sociale bilingue au service de l'aide à l'enfance de l'Est du Manitoba nous donne plus de renseignements sur le centre de ressources enfants-familles ouvert à Saint-Jean-Baptiste tous les mercredis.

Nous traduisons la liste des services offerts: conseils aux parents et aux enfants, information sur (et références à) d'autres services disponibles, renseignements sur l'adoption ou le placement familial des enfants, développement de programmes éducationnels pour les besoins de la communauté, services aux filles-mères et aux parents seuls, cas relatifs à la protection de l'enfance, entre-autres.

C'était gentil de nous informer, Josette, et nous espérons que les gens de la région feront appel, au besoin, à tes services en téléphonant au 758-3261 les mercredis entre 9h30 et 12h00 et entre 13h00 et 17h00.

Précision: il y aura, samedi le 13 novembre, des ventes de pâtisseries, céramiques, etc., un marché aux puces de 11h00 à 17h00 au "Greenware Palace and Variety Den". Le tout, y compris un encan-miniature à 13h00 servira à mieux faire connaître le centre de ressource familial, et à l'aider financièrement.

La super-ligue

Au curling, la grosse équipe de Saint-Jean-Baptiste a recommencé la compétition dans la Super-ligue rurale. Jim Dewart, Paul Daneault, Ronald Perron et Sheldon Bouchard devraient continuer à jouir du succès qu'ils connaissent depuis plusieurs années. Sheldon remplace Robert Lafond qui, avec son épouse, se ballade en Australie.

Pendant ce temps, 26 de nos dames ont commencé à apprendre la cuisine au "wok". D'ici un mois, si tout va bien, sous la direction de Louise Sampson du ministère de l'agriculture, plusieurs de nos citoyens devraient pouvoir déguster des mets chinois préparés à la maison.

Du côté missions, le frère Lionel Godard, fils de la paroisse et missionnaire en Tanzanie, sera content! En effet, à un moment où son diocèse a de sérieux problèmes financiers, le frère Godard recevra la somme de 7600 $, ramassée au cours de la collecte annuelle de la paroisse. Il est à espérer que cette générosité sera suivie d'un autre geste humanitaire vis-à-vis des réfugiés polonais, car l'abbé Walter Szumski est venu dimanche nous parler, avec beaucoup de sentiments, au sujet du foyer d'accueil Kolbé à Saint-Norbert.

Finalement en agriculture, il y en a encore plusieurs dans la région qui ramassent de peine et de misère les derniers champs. Le maïs-grain a été un désastre cette année, les tournesols ont été très variables, et la qualité des autres récoltes battues depuis les pluies est plutôt mauvaise.

Mes patates sont dans la cave, ainsi que les poireaux. Les vieilles poules, les cochons, les coqs, quelques oies et le lapin sont dans les congélateurs et on attend que les poulettes se mettent à pondre. Si seulement le lac gelait pour que je puisse attraper ces v'limeux de canards!

Florent BEAUDETTE

Calendrier

Le 4 décembre à la salle centenaire, banquet-soirée centenaire des Chevaliers de Colomb. Les frères Marcien Duval, Raymond Sabourin, Richard Sabourin, Florent Beaudette et Georges Bruneau ont des billets à vendre.

Le 100e des Dupuis

Le comité en charge de la préparation du livre célébrant le 100e anniversaire de l'arrivée des Dupuis à Saint-Jean-Baptiste laisse savoir que la date limite pour remettre les récits sera le 31 janvier 1983. Les textes devront être envoyés à Arthémise St-Hilaire à Saint-Malo.

Somerset

Les détails sur le festival de poésie

Le programme du 20e festival de poésie et d'art dramatique de la Division scolaire de la Montagne vient d'être publié et on peut se le procurer dans les écoles de la divison. On y note 154 inscriptions de poésie solo, 28 choeurs parlés et quatre pièces de théâtre. Des élèves de neuf des onze écoles de la division prennent part au festival.

Le juge sera M. Jean Sourisseau, de Saint-Boniface, et de nombreux trophées seront en jeu.

Le festival se déroulera au gymnase de l'école secondaire de Somerset les mardi, mercredi et jeudi, 23, 24 et 25 novembre. Il y aura des sessions le matin et l'après-midi ainsi que les trois soirées

Calendrier

La bénédiction de la pierre angulaire de la nouvelle église aura lieu le dimanche 14 novembre après la messe de 10h30.

Les "Harlem Travellers", une équipe professionnelle de ballon-panier de la Californie, seront au gymnase de l'école secondaire le samedi 13 novembre à 15h00.

Danse "Sadie-Hawkins" le samedi soir 13 novembre, à la salle communautaire, organisée par le club de patinage artistique.

La Page de Bicolo ...

Allô!

Hâte-toi de ramasser des cônes sous les sapins et les pins car j'ai préparé un bricolage pour toi. Amuse-toi!

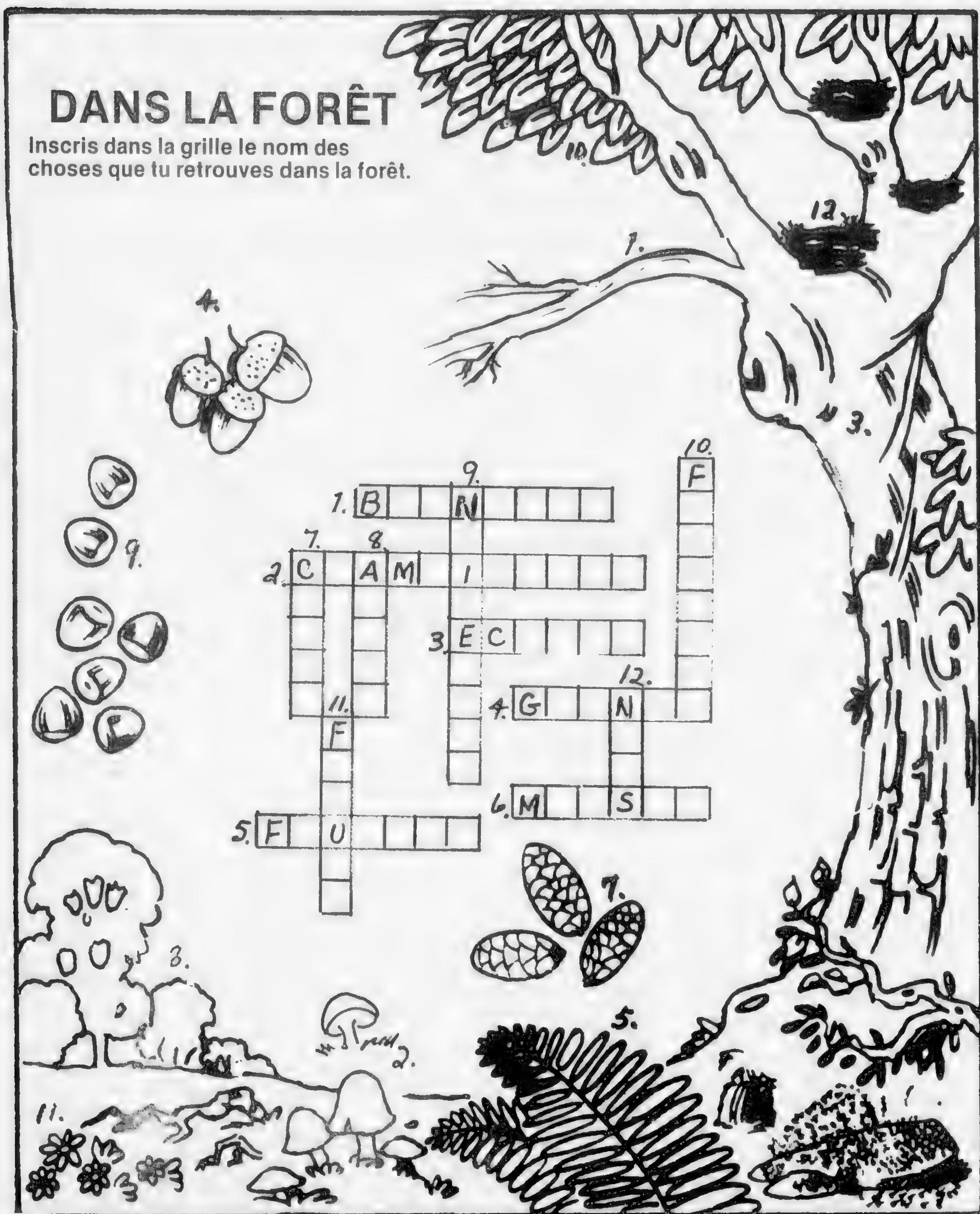
Bicolo

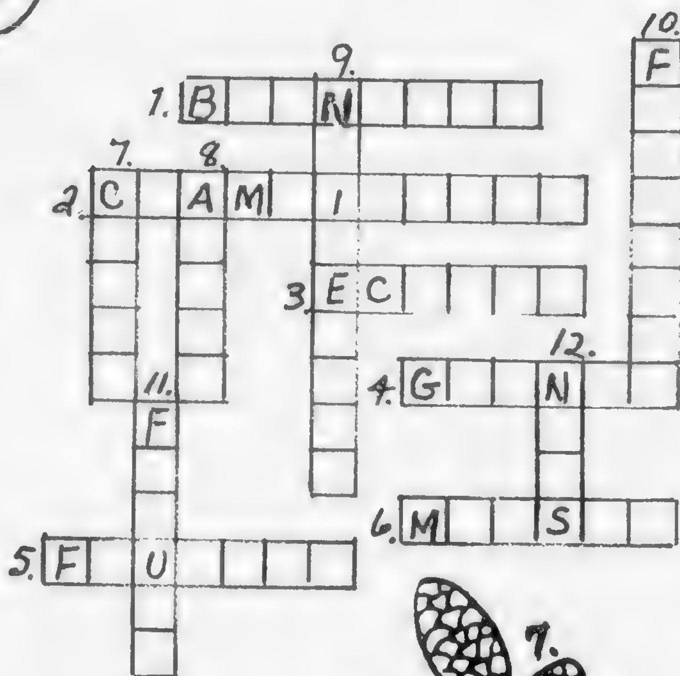
Fais un hibou avec le cône d'un pin. Dessine, découpe et colle tel qu'indiqué. Tu peux même faire toute la famille Hibou!



DANS LA FORÊT

Inscris dans la grille le nom des choses que tu retrouves dans la forêt.



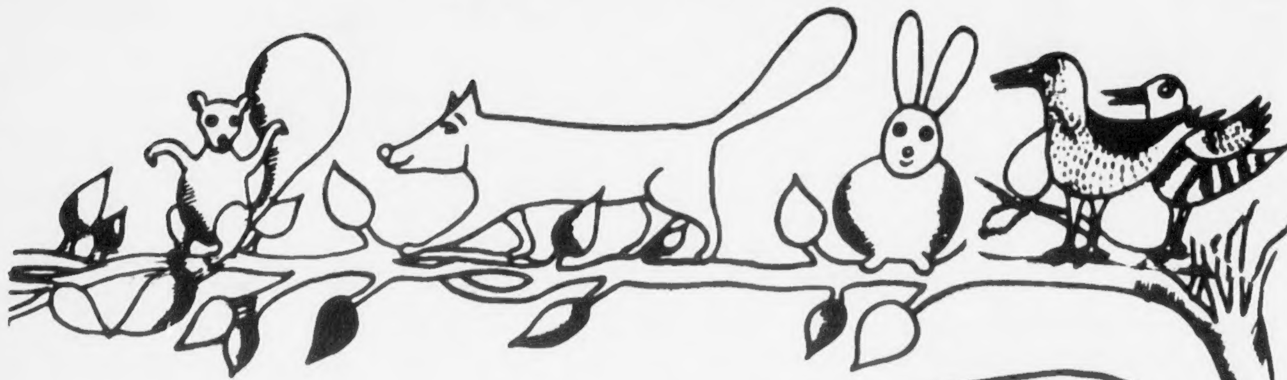




Réponse: Dans la forêt

1. Branches
2. Champignons
3. Écorce
4. Glands
5. Fougère
6. Mousse
7. Cônes
8. Arbre
9. Noisettes
10. Feuilles
11. Flore
12. Nids

Dans la forêt

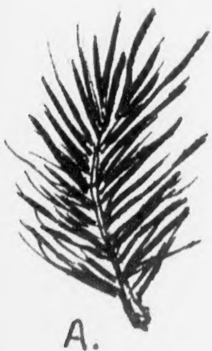


Regarde bien la branche, là-haut. Quelques animaux s'y sont réfugiés. Leurs noms sont inscrits dans le feuillage, à droite. Barre ceux qui ne peuvent pas grimper ou s'envoler si haut.

Voici cinq feuilles différentes. A droite, dans le feuillage, cinq noms d'arbres. Trace un trait pour relier chaque feuille à son arbre.

PEUPLIER
CHÊNE
ÉRABLE

SAPIN
LILAS











6599	Antoine Capel	Sainte-Anne, Manitoba
6600	Paul Palud	Aubigny, Manitoba
6601	Micheline Sabourin	Saint-Vital, Manitoba
6602	Julie Sabourin	Saint-Vital, Manitoba
6603	Nicole S. Préjet	Winnipeg, Manitoba
6604	Monique Préjet	Winnipeg, Manitoba
6605	Richard Renaud	Winnipeg, Manitoba
6606	Natalie Foidart	Saint-Vital, Manitoba
6607	Brigitte Davlut	Waverley Heights, Manitoba
6608	Joanne Marchand	Gravelbourg, Saskatchewan
6609	Ronald Marchand	Gravelbourg, Saskatchewan
6610	John Fergusson	Blueridge Bay, Manitoba
6611	Dominique Arbez	Sainte-Anne, Manitoba
6612	Dominique Carrière	Lorette, Manitoba
6613	Maelina Cailler	Notre-Dame-de-Lourdes, Manitoba
6614	Amanda Cailler	Notre-Dame-de-Lourdes, Manitoba
6615	Pamela Caillier	Notre-Dame-de-Lourdes, Manitoba
6616	Theresa Caillier	Notre-Dame-de-Lourdes, Manitoba
6617	René Grenier	Saint-Léon, Manitoba
6618	Mathieu Grenier	Saint-Léon, Manitoba
6619	Thérèse Grenier	Saint-Léon, Manitoba
6620	Philippe Grenier	Saint-Léon, Manitoba

ATTENTION...

Si tu veux devenir membre de mon Club, tu n'as qu'à découper le coupon ci-dessous, le remplir correctement et le retourner à:

Club de Bicolo
C.P. 262
Saint-Pierre-Jolys
Manitoba R0A 1V0

Tu recevras ensuite ta carte de membre. Chaque semaine, un gagnant est choisi parmi tous les membres.

Nom: ....
Adresse: ....
....
Code postal: ....**Âge.** ....

Membre gagnant No 4935 — **Chantal Catellier,** 8 ans — C.P. 265 Saint-Malo, Manitoba

Les passe-temps des années noires

par Raymond Thuot

Le feuilleton nous reviendra la semaine prochaine...

REPÈRES

AU PLUS BAS. La **United Grain Growers** affirme que les revenus des agriculteurs cette année vont atteindre leur plus bas niveau depuis 10 ans. La UGG ne prévoit pas moins qu'une **baisse de 28 pour cent en 82** par rapport à 81. Pour deux raisons: les prix du grain sont à la baisse et les coûts de production à la hausse. En attendant, la United Grain Growers a enregistré presque **17 millions de profits en 81-82**, contre 10 millions l'année précédente. Une hausse substantielle attribuée au plus grand volume de grains manutentionné.

À STABILISER. Les ministres de l'agriculture des provinces sont en faveur d'une **commission de stabilisation des prix du boeuf et du porc**. À condition qu'on ne force pas les éleveurs à participer à un tel programme. Des négociations pourraient bientôt s'ouvrir avec le fédéral puisque le ministre fédéral de l'agriculture a déjà dit oui à un tel projet. Un problème toutefois: **Eugene Whelan** veut limiter la production du bétail. Condition rejetée par ses homologues provinciaux.

PAS PRESSÉ. Le parti conservateur du Manitoba n'est décidément vraiment pas pressé d'élire un successeur à **Sterling Lyon**, qui a indiqué voilà quelques semaines qu'il ne conduira pas le PC lors des prochaines élections. En fait, aucun congrès du leadership n'aura lieu avant 1984, tout simplement parce que le comité chargé de fixer la date du congrès ne devrait pas être nommé avant juin 83.

NPD - VILLE: De son côté l'aile municipale du NPD a décidé lors de son congrès en fin de semaine dernière de choisir un candidat à la mairie avant l'été prochain. **200 délégués** ont participé à la réunion. Il s'agit d'un important changement de stratégie.

ABRIBUS. Les nouveaux abribus à Winnipeg sont installés par la compagnie **Médiacom**, qui a déjà procédé à 40 installations. En tout **200 seront placés d'ici 1984**, pour un coût total de un million et demi de $. La compagnie payera également 50 mille $ par année à la ville pour placer des annonces publicitaires dans les abris. C'est donc grâce à la publicité que les Winnipegeois se gèleront un peu moins cet hiver en attendant leur bus.

PARTIE REMISE. Thomas Sophonow, accusé du meurtre au deuxième degré de **Barbara Stoppel** dans un restaurant de Saint-Boniface en décembre dernier devra subir un nouveau procès. Motif: le jury n'a pu rendre un verdict après plus de 16 heures de délibérations.

NOMINATIONS. Au Fonds de sécurité des caisses pops, le ministre du développement coopératif a nommé: **Gérard Rémillard** de Saint-Boniface (président), **Jacques Richer**, de Saint-Boniface; **René Comte** de Notre-Dame-de-Lourdes, **Gérard Tétrault** de La Broquerie et **Aimé Gauthier** de Saint-Pierre-Jolys.

AUTRES NOMINATIONS. Par ailleurs, le gérant de la coop de Saint-Léon, **Raynald Labossière**, a été nommé au conseil d'administration de la Société d'assurances publiques du Manitoba. Aussi, la directrice du Centre culturel franco-manitobain, **Lorette Beaudry-Ferland**, fait partie d'un comité consultatif chargé d'évaluer les demandes de fonds pour des services communautaires dans le cadre du programme de réaménagement du centre-ville.



Nécrologie

M. Pierre AUGERT

À l'hôpital de Notre-Dame-de-Lourdes le 29 octobre 1982, est décédé paisiblement à l'âge de 86 ans, M. Pierre Augert.

Le défunt laisse dans le deuil, un frère Albert et son épouse Suzanne de Notre-Dame-de-Lourdes, une soeur Mme Marie Chatel de Saint-Claude, plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines.

Pierre fut précédé dans la tombe par sa mère en 1944, son père en 1962, une soeur Victorine en 1931 et un frère Gérald décédé en France en 1895.

Les funérailles eurent lieu à Notre-Dame-de-Lourdes le 1er novembre à la salle paroissiale. La messe de résurrection fut concélébrée par M. l'abbé Joseph Choiselat, curé, et M. l'abbé Rodrigue Bouchard, curé de Saint-Claude. Les servants étaient Thérèse et Robert Deroche et Gisèle et André Collet. Réal Augert fit les lectures. Louis Lemoing et Gabriel Augert recueillirent les offrandes. La chorale était dirigée par Mme Renée Delaquis accompagnée au piano par Mme Odile Badiou.

Les six neveux du défunt, Gérald Chatel, André Delaquis, Marcel, Guy, Denis, Réal Augert étaient porteurs. L'inhumation eut lieu dans le cimetière près de l'église.

Les arrangements funéraires étaient confiés au salon Adam de Notre-Dame-de-Lourdes.

Un goûter fut servi à la salle paroissiale par les Filles d'Isabelle.

REMERCIEMENTS

Les familles Augert et Chatel remercient sincèrement tous les parents et amis pour leur témoignage de sympathies soit par leur assistance aux funérailles, offrandes de messes, cartes et autres.

Merci aux abbés Choiselat et Bouchard pour la célébration de la messe de résurrection ainsi qu'aux servants, à la chorale, aux porteurs et aux autres participants.

Un grand merci aux docteurs Duval et McKee, ainsi qu'à tout le personnel de l'hôpital de Notre-Dame-de-Lourdes sans oublier les abbés Choiselat et Lévesque et les religieuses pour leurs services rendus.

Merci au salon funéraire Adam pour le service courtois et ainsi qu'aux Filles d'Isabelle pour le service du goûter.

Wilfred (Paul) PELLETIER

Le vendredi 29 octobre 1982, au Health Sciences Centre de Winnipeg est décédé M. Wilfred (Paul) Pelletier, à l'âge de 84 ans.

Il fut précédé par son épouse Alice en 1981 et il laisse dans le deuil ses deux soeurs Mmes Celia Gauthier de la résidence Lion's Manor et Antoinette Favreau toutes deux à Winnipeg, un neveu David Morris et sa femme Nancy ainsi que leurs enfants Keith, Gary et Judy. Il laisse plusieurs autres neveux et nièces.

M. Pelletier, ancien combattant de la guerre de 1914, avait travaillé au Canadien Pacifique pendant 40 ans. Il était membre de la paroisse du Sacré-Coeur depuis 1926.

Les prières furent récitées lundi, le premier novembre à 17h30 au salon mortuaire Leatherdale Gardiner et le service célébré le lendemain matin à l'église du Sacré-Coeur. L'inhumation eut lieu au cimetière Assomption, avenue Portage.

REMERCIEMENTS

La famille remercie sincèrement les parents et amis qui leur ont témoigné de la sympathie, soit par offrandes de messes, de fleurs, de prières ou par leur assistance aux funérailles. Merci au célébrant, le père Albert Lafrenière, o.m.i., au père Edmond Turenne, o.m.i., chapelain du Health Sciences Centre et à la chorale.

Le Cercle Molière

dans votre région!

Cette année, le Cercle Molière se rend chez vous. Gens de la Montagne, Ste-Rose du Lac et Montcalm, abonnez-vous dès maintenant aux quatres représentations de la saison '82-'83.



Cré Sganarelle
de Claude Dorge d'après Molière

L'on retrouve les personnages du *Médecin malgré lui* de Molière, dansant et chantant avec cette joie de vivre bien gauloise.
Une présentation de Imperial Oil, une coproduction du Cercle Molière et du Théâtre français du Centre National des Arts.

L'avocat du diable
de Thierry Maunier et Pierre Sabatier

Tiré du roman de Morris West, ce drame émotionnel touche au coeur même de la conscience religieuse. Rome acceptera-t-il la béatification d'un héro villageois pour des raisons politiques?
Une présentation de La Liberté.

Moman
de Louisette Dussault

La comédienne québécoise évoluera sur scène incarnant tous les personnages rencontrés dans un autobus par une mère et ses jumelles. Passant par la gamme des émotions, ce spectacle amusera et divertira.
Une présentation des Caisses Populaires du Manitoba.

Et ta soeur?
de Bricaire et Lasseygues adaptée par Jean-Guy Roy

Une galerie d'art sert de lieu de rencontre d'un frère et soeur jumeaux désaffectionnés. Cependant, ils n'arrivent pas à se voir en raison de malentendus, quiproquo et changements d'identité. Une comédie boulevard hilarant.



	La Montagne	Ste-Rose du Lac	Montcalm
Cré Sganarelle	**le 19 novembre 1982, 20h00** Salle paroissiale de Notre-Dame de Lourdes	**le 21 novembre 1982, 14h00** Gymnase de l'École élémentaire de Ste-Rose du Lac	**le 10 décembre 1982, 20h00** Salle du Centenaire, St-Jean Baptiste
L'avocat du diable	**le 18 février 1983, 20h00** Gymnase, Institut Collégial de St-Claude	**le 20 février 1983, 14h00** Gymnase de l'École élémentaire de Ste-Rose du Lac	**le 13 février 1983, 19h00** Salle du Centenaire, St-Jean Baptiste
Moman	**le 22 mars 1983, 20h00** Gymnase, Institut Collégial de St-Claude	**le 20 mars 1983, 14h00** Gymnase de l'École élémentaire de Ste-Rose du Lac	**le 24 mars 1983, 20h00** Salle du Centenaire, St-Jean Baptiste
Et ta soeur?	**le 30 avril 1983, 20h00** Salle paroissiale de Notre-Dame de Lourdes	**le 8 mai 1983, 14h00** Gymnase de l'École élémentaire de Ste-Rose du Lac	**le 1er mai 1983, 19h00** Salle du Centenaire, St-Jean Baptiste
Soyez du nombre **contactez votre représentant local** Adultes $28.00 Étudiants/âge d'or $18.50	Haywood Laurianne 379-2287 Notre-Dame de Lourdes Anita 248-2197 Alice 248-2083 St-Claude Rose 379-2135 St-Léon Robert 744-2625	Dauphin Bonnie 638-3594 Laurier Jacques 447-2166 Ste-Rose du Lac Louis 447-2367	St-Jean Baptiste Isabel 758-3890 Blanche 758-3496 Simone 758-3412